

# PLUi-H

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Communauté de Communes des 7 Vallées

PLUi arrêté le : 03 juillet 2025  
PLUi approuvé le : 12 février 2026



# Table des matières

.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Préambule .....	5
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), c'est quoi ? .....	6
Comment le PADD a-t-il été élaboré ? .....	7
Un PADD intégrateur .....	7
La définition des enjeux : le lien entre le diagnostic et le PADD .....	8
Le temps de co-construction .....	9
L'avenir des 7 Vallées : .....	11
le Projet d'Aménagement et de Développement Durables .....	11
Les cinq chapitres de l'histoire des 7 Vallées .....	13
Chapitre 1 : .....	14
Une organisation territoriale équilibrée qui allie centralités et proximité .....	14
Structurer un réseau équilibré de centralités, rayonnantes et attractives.....	16
Fournir les équipements et services nécessaires pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs des 7 Vallées .....	18
Accompagner l'organisation des mobilités sur le territoire.....	19
Chapitre 2 : .....	24
Un cadre de vie de qualité fondé sur les ressources naturelles et patrimoniales .....	24
Préserver la mosaïque paysagère garante de la qualité du cadre de vie.....	26
Préserver la biodiversité et développer les actions en faveur de la fonctionnalité des trames écologiques.....	28
Révéler la présence de l'eau et prendre soin de la ressource .....	30
Chapitre 3 : .....	34
Une économie locale dynamique, vecteur d'attractivité .....	34
Assurer le développement des activités économiques existantes et accompagner qualitativement l'implantation de nouvelles activités, en veillant à une consommation foncière raisonnée .....	36
Maintenir l'offre de commerce de proximité et intensifier les alternatives en milieu rural .....	38
Structurer une politique touristique s'appuyant sur les richesses naturelles et patrimoniales du territoire et répondant aux besoins des habitants des 7 Vallées.....	39
Préserver l'agriculture comme activité économique majeure du territoire.....	42
Chapitre 4 : .....	45
Un tissu urbain et un habitat propices aux échanges et au bien-vivre .....	45
Promouvoir un développement résidentiel maîtrisé et répondant aux besoins différenciés des populations.....	47
Proposer des logements fonctionnels, accessibles et de qualité.....	50

Adopter une urbanisation moins consommatrice d'espace, respectueuse de la morphologie des bourgs et villages et adaptée aux évolutions sociétales en cours .....	51
Chapitre 5 : .....	55
Une transition écologique et énergétique source de développement .....	55
Tendre vers une sobriété énergétique .....	57
S'orienter vers un urbanisme et une économie durable et de proximité .....	57
Diversifier la production d'énergies renouvelables présentes sur le territoire en tenant compte des spécificités paysagères et environnementales .....	59
Renforcer la résilience du territoire .....	63

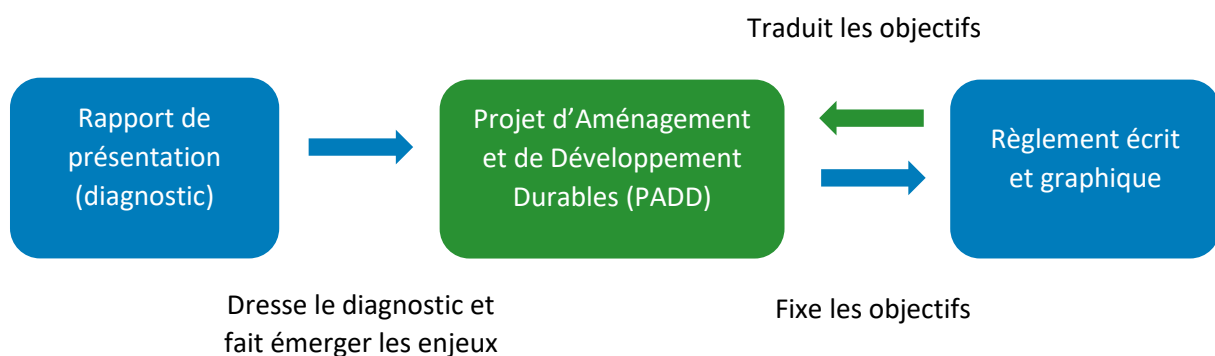
# Préambule

# Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), c'est quoi ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le projet politique d'aménagement et de développement du territoire. Véritable clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), il est l'expression d'une vision stratégique à moyen et long terme.

Clair, simple et compréhensible par tous, il répond aux enjeux qui ont pu être révélés lors du diagnostic de territoire. Pour ce faire, le PADD traite de nombreux sujets et notamment : l'habitat, les équipements, les paysages, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la mobilité, les réseaux, le développement économique et commercial, etc. En outre, il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

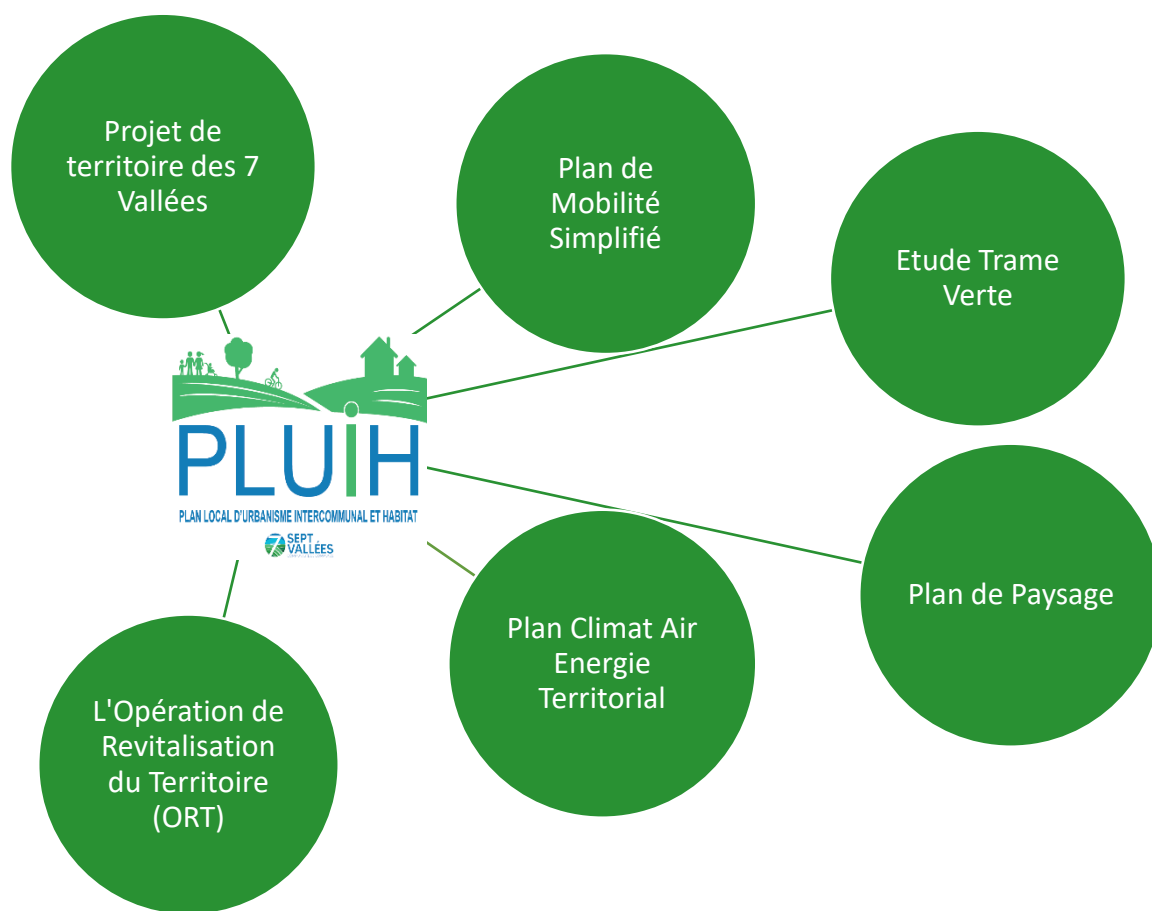
Le PADD est une pièce obligatoire du PLUi. Il doit respecter les principes généraux du développement durable. Il est ensuite traduit en pièces réglementaires qui permettent l'instruction des autorisations d'urbanisme.



# Comment le PADD a-t-il été élaboré ?

## Un PADD intégrateur

La Communauté de Communes des 7 Vallées est engagée dans de nombreuses démarches territoriales thématiques depuis 2021. Dans un souci de cohérence, il convient de prendre en compte l'ensemble de ces démarches dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H et notamment du PADD. Les études thématiques réalisées ou en cours d'élaboration permettent d'enrichir et de compléter les réflexions menées dans le cadre du PLUi-H. Six études et programmes sont particulièrement mobilisés : le Plan de Mobilité Simplifié, l'étude Trame Verte, le Plan de Paysage, le projet de territoire des 7 Vallées, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).



## La définition des enjeux : le lien entre le diagnostic et le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été élaboré à partir des conclusions du diagnostic territorial et notamment des enjeux que les élus ont pu faire ressortir.

Au total, 42 enjeux thématiques ont été mis en évidence et ont servi de fils conducteurs tout au long de cette phase de travail du PADD. Les enjeux retenus sont les suivants :

<b>HABITAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une offre de logements adaptés aux différents publics afin de garantir le parcours résidentiel sur le territoire</li> <li>- Maintien d'une offre de logements répartie de manière équilibrée sur le territoire</li> <li>- Amélioration, rénovation, réhabilitation du parc existant</li> <li>- Développement d'une offre locative adaptée au besoin</li> <li>- Maintien de l'équilibre entre les résidences principales et les résidences secondaires</li> <li>- Lutte contre les logements potentiellement insalubres ou indignes</li> <li>- Résorption de la vacance, en priorité sur les polarités du territoire</li> </ul>
<b>ENVIRONNEMENT ET RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des zones humides et des zones naturelles d'expansion des crues</li> <li>- Lutte et adaptation contre les effets du changement climatique</li> <li>- Réduction de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques et des nuisances</li> <li>- Mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif et non collectif</li> <li>- Préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau</li> <li>- Préservation de la diversité et de la fonctionnalité des milieux naturels présents sur le territoire et de la qualité des paysages</li> <li>- Optimisation de la gestion des déchets avec des modalités de collectes et équipements adaptés</li> </ul>
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennisation et développement des activités économiques en proposant une offre foncière et immobilière adaptée</li> <li>- Création d'emplois en développant et favorisant les filières locales et les emplois de proximité</li> <li>- Maintien de l'équilibre entre les zones commerciales et les commerces de proximité</li> <li>- Maintien et développement des offres commerciales de proximité au sein des polarités et des services alternatifs en milieu rural (marchés, commerces ambulants, dépôt distributeur, partenariat avec les grandes surfaces, etc.)</li> <li>- Pérennisation des entreprises situées en zone urbaine mixte, naturelle ou agricole</li> <li>- Accompagnement et développement des formations adaptées au tissu économique existant et aux besoins des entreprises</li> </ul>
<b>AGRICULTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de l'élevage et du pâturage pour conserver les prairies et les haies afin de garantir une riche biodiversité et une activité agricole adaptée aux risques du territoire (érosion, inondations)</li> <li>- Diversification des méthodes de production dans un souci d'anticipation des impacts du changement climatique (agroécologie, agriculture à haute valeur environnementale, agriculture biologique...) et pour maintenir la qualité des ressources (eau, sol, milieux naturels)</li> <li>- Pérennisation et développement des exploitations agricoles et maintien de l'identité et des paysages ruraux du territoire garants du cadre de vie du territoire</li> <li>- Diversification des activités agricoles (tourisme vert, gîte, logements)</li> <li>- Préservation des bâtis agricoles traditionnels en permettant leur réutilisation</li> <li>- Développement des outils de transformation locaux des productions agricoles</li> </ul>
<b>MOBILITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des infrastructures de mobilité douce et des mobilités alternatives à la voiture individuelle</li> <li>- Développement d'un urbanisme de proximité et moins consommateur d'énergie fondé sur la structuration du territoire</li> <li>- Développement d'une mobilité intra-communautaire</li> </ul>
<b>FONCIER/</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconquête des friches</li> </ul>

<b>AMENAGEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un urbanisme favorisant la qualité du cadre de vie</li> <li>- Optimisation de l'utilisation du foncier à vocation d'habitat et d'activité</li> </ul>
<b>EQUIPEMENTS ET SERVICES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'équipements liés à la jeunesse, à la petite enfance, à l'enseignement et à la formation</li> <li>- Lutte contre le désert médical et renforcement de l'attractivité pour les professionnels de la santé</li> <li>- Développement de l'offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs, et d'une offre évènementielle</li> <li>- Création et développement d'activités de loisirs (cinéma, salle de spectacle)</li> <li>- Maintien des services de proximité et accompagnement du vieillissement de la population</li> </ul>
<b>TOURISME ET PATRIMOINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une offre et d'équipements touristiques fondés sur les richesses naturelles historiques et paysagères du territoire</li> <li>- Développement de l'offre d'hébergement et de restauration</li> <li>- Préservation et valorisation du patrimoine bâti vernaculaire et des paysages participant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité touristique du territoire</li> </ul>
<b>TRANSITION ENERGETIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement et diversification de la production d'énergies renouvelables en tenant compte de la qualité des paysages et des caractéristiques territoriales</li> <li>- Réduction des consommations énergétiques et du recours aux énergies fossiles</li> </ul>

## Le temps de co-construction

Le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) de la Communauté de Communes des 7 Vallées a été coconstruit par les élus et les habitants du territoire lors de plusieurs temps d'échange et de travail.

Lors de la phase d'élaboration du PADD, les habitants du territoire ont été invités à participer à la définition du projet de territoire via un questionnaire en ligne. Plusieurs réunions publiques ont également été organisées afin d'explicitier le projet de développement et d'aménagement et d'échanger sur ce dernier, avec le grand public et avec le monde économique.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de Communes des 7 Vallées a également été coconstruit par les élus du territoire lors de plusieurs temps d'échanges sous forme de séminaires de travail et de réunions de restitution. Lors de ces derniers de nombreux partenaires ont été associés à la démarche (Agence d'Urbanisme de l'Artois, Chambre d'agriculture, SYMCEA, CPIE, CAUE, ...).

Enfin, afin de croiser le regard des élus et celui des habitants, un film intitulé « Les 7 Vallées, regards croisés sur le territoire » a été réalisé et a permis de recueillir la parole de près de soixante habitants. Ce film a été diffusé auprès de l'ensemble des élus du territoire et a permis d'enrichir le PADD.



**L'avenir des 7 Vallées :  
le Projet d'Aménagement et de  
Développement Durables**

*« La campagne se prête à toutes les divagations du rêve »*

*Jules Renard*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un pas en avant, une projection. A partir des conditions passées et des tendances observables, mises en lumière dans le diagnostic, il doit proposer une trajectoire pour les dix à quinze prochaines années.

Il s'agit d'un exercice de prospective complexe. Cette dernière n'étant pas une science exacte, d'aucun pourrait décrire le territoire des 7 Vallées à l'horizon 2040. La définition du projet de territoire laisse une grande place au rêve, à l'espoir, à l'optimisme, aux incertitudes et à l'inconnu. C'est pourquoi, le présent PADD est présenté sous forme de récit. La vision partagée des élus, des habitants et des acteurs du territoire y est d'abord décrite sous la forme d'une brève histoire laissant entrevoir le futur possible des 7 Vallées avant de décrire les orientations et actions envisagées pour y parvenir.

# Les cinq chapitres de l'histoire des 7 Vallées

Les 7 Vallées sont un territoire rural situé au sud du département du Pas-de-Calais, de 69 communes et de près de 30 000 habitants. Terre d'histoire, de traditions et de richesses naturelles et patrimoniales, les 7 Vallées n'ont cessé d'évoluer. Ils sont aujourd'hui confrontés aux évolutions sociétales, aux conséquences du changement climatique, aux transformations des modes d'habiter, de travailler et de se déplacer.

Attachés et soucieux du devenir de leur territoire, les élus des 7 Vallées ont engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Ce dernier leur permettra d'organiser les politiques publiques au travers d'un projet d'aménagement à moyen et long terme. Cette aventure d'une quinzaine d'années se décline autour de 5 chapitres complémentaires et indissociables :

## Chapitre 1 : Une organisation territoriale équilibrée qui allie centralités et proximité

- Structurer un réseau équilibré de centralités, rayonnantes et attractives
- Fournir les équipements et services nécessaires pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs des 7 Vallées
- Accompagner l'organisation des mobilités sur le territoire

## Chapitre 2 : Un cadre de vie de qualité fondé sur les ressources naturelles et patrimoniales

- Préserver la mosaïque paysagère garante de la qualité du cadre de vie
- Préserver la biodiversité et développer les actions en faveur de la fonctionnalité des trames écologiques
- Révéler la présence de l'eau et prendre soin de la ressource

## Chapitre 3 : Une économie locale dynamique, vecteur d'attractivité

- Assurer le développement des activités économiques existantes et accompagner qualitativement l'implantation de nouvelles activités, en veillant à une consommation foncière raisonnée
- Maintenir l'offre de commerce de proximité et intensifier les alternatives en milieu rural
- Structurer une politique touristique s'appuyant sur les richesses naturelles et patrimoniales du territoire et répondant aux besoins des habitants des 7 Vallées
- Préserver l'agriculture comme activité économique majeure du territoire

## Chapitre 4 : Un tissu urbain et un habitat propices aux échanges et au bien-vivre

- Promouvoir un développement résidentiel maîtrisé et répondant aux besoins différenciés des populations
- Proposer des logements fonctionnels, accessibles et de qualité
- Adopter une urbanisation moins consommatrice d'espace, respectueuse de la morphologie des bourgs et villages et adaptée aux évolutions sociétales en cours

## Chapitre 5 : Une transition écologique et énergétique source de développement

- Tendre vers une sobriété énergétique
- S'orienter vers un urbanisme et une économie durable et de proximité
- Diversifier la production d'énergies renouvelables présentes sur le territoire en tenant compte des spécificités paysagères et environnementales
- Renforcer la résilience du territoire

# Chapitre 1 :

## Une organisation territoriale équilibrée qui allie centralités et proximité



## Comment ce sera en 2040 ?

La qualité du cadre de vie des 7 Vallées s'est accrue et le territoire a retrouvé son équilibre. Le pôle Hesdinois est devenu une véritable agglomération dynamique et attractive grâce aux opérations de revitalisation de centre-bourg.

Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin, Auchy-lès-Hesdin et Blangy-sur-Ternoise proposent des services et équipements de proximité très appréciés et ont retrouvé leurs dynamiques villageoises où s'établissent des liens sociaux. Fillièvres est devenue une réelle centralité pour les communes du sud-est du territoire où l'on trouve l'ensemble des services et équipements nécessaires au quotidien. Enfin, Brimeux, et Maresquel-Ecquemicourt complètent l'armature du territoire : ces villages présentent les services et équipements de première nécessité (boulangerie, boucherie, épicerie).

Ainsi, nous n'avons plus besoin d'aller très loin pour trouver tout ce dont nous avons besoin. En effet, les services et équipements se sont considérablement accrus sur le territoire des 7 Vallées. Les services et équipements de santé ont été confortés, ce qui a permis d'éviter le désert médical. Les activités de loisirs se sont également bien développées. Il est agréable de pouvoir passer un samedi à la piscine, au cinéma ou au bowling, avec ses enfants ou ses petits-enfants, sans avoir à faire de nombreux kilomètres.

Bien sûr, il est parfois nécessaire de se rendre à Berck, Béthune, Abbeville ou Arras pour certains achats exceptionnels ou pour prendre quelques rendez-vous médicaux chez certains spécialistes, mais cela devient moins fréquent.

La proximité des équipements, des services et des pôles d'emploi fait que nous utilisons moins la voiture. En tout cas, plus de la même façon. L'usage de la voiture reste nécessaire pour les bourgs ruraux les plus isolés mais des alternatives se sont développées. Par exemple, suite à la concentration des bassins d'emplois et d'activités dans les polarités, il est devenu plus aisé d'organiser le covoiturage. L'usage du vélo s'est aussi développé dans les vallées de la Canche et de la Ternoise grâce à la mise en place de dispositifs cyclables. La fréquentation est d'autant plus importante l'été où les usagers des campings utilisent ces infrastructures pour se balader ou faire leurs courses.

L'offre en transport en commun n'est pas plus importante mais est mieux adaptée aux usages des actifs. Nous l'utilisons plus facilement pour nous rendre à la piscine ou pour aller manger au restaurant le midi. Enfin, les gares sont devenues plus accessibles. Elles permettent aux étudiants de rejoindre Saint-Pol-sur-Ternoise et Montreuil-sur-mer ; aux habitants des 7 Vallées de se rendre à la mer, et elles permettent dorénavant aux touristes de s'arrêter et de découvrir le nouveau rayonnement du territoire des 7 Vallées.

## Structurer un réseau équilibré de centralités, rayonnantes et attractives

### Un territoire structuré autour d'une polarité structurante, de 4 polarités secondaires, d'une polarité en devenir et de pôles relais

L'armature territoriale correspond à son organisation en agglomération, villes, bourgs-centres jusqu'aux villages. Ensemble, ces polarités assurent une gamme d'équipements et de services aux habitants (scolarité, commerces, santé...). L'étendue de cette gamme et la complémentarité entre les offres de chaque maillon de la chaîne constituent un facteur de qualité de vie, d'équilibre territorial et d'équité.

La Communauté de Communes des 7 Vallées a souhaité construire son armature territoriale autour de deux notions clés : complémentarité et proximité. L'objectif premier de l'ossature du territoire est de fournir aux habitants des 7 Vallées l'ensemble des services et équipements nécessaires à la vie quotidienne, tout en rapprochant au maximum les services et équipements de première nécessité des lieux d'habitation.

Il en résulte une ossature construite autour :

- D'un pôle structurant majeur : le pôle hesdinois constitué des communes d'Hesdin, de Marconne, de Marconnelle, d'Huby-Saint-Leu et de Sainte-Austreberthe qui proposera les services et équipements les plus importants mais dont la fréquence d'utilisation est moindre (centres commerciaux, équipements de loisir, services administratifs...);
- De quatre pôles structurants secondaires : Blangy-sur-Ternoise, Auchy-lès-Hesdin, Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin qui posséderont des équipements et services intermédiaires (supermarché, magasins alimentaires, commerces et services à la personne, artisans...);
- D'une polarité secondaire en devenir : Fillièvres qui présente des services et équipements de proximité indispensables pour les communes rurales du sud-est des 7 Vallées. Toutefois, elle ne présente pas encore le même niveau d'équipement que les autres pôles secondaires. L'ambition du territoire est donc de permettre à la commune de Fillièvres d'accueillir de nouveaux équipements et services afin qu'elle puisse affirmer son rôle de polarité structurante pour les 7 Vallées.
- De deux pôles relais : Brimeux, Maresquel-Ecquemicourt, qui disposeront des services et équipements de première nécessité et d'usage quotidien (boulangerie, épicerie, etc.);



La stratégie territoriale vise à conforter le dynamisme du pôle Hesdinois, à affirmer et révéler les atouts des pôles structurants secondaires, et à renforcer les pôles relais en vue de consolider leur attractivité, permettant de proposer des équipements et services d'hyper proximité très précieux pour le milieu rural. L'ossature territoriale est le socle des choix d'aménagement que les communes sont invitées à prendre en compte, en termes de répartition des nouveaux logements et de gestion économe de l'espace notamment. Les polarités doivent être appuyées entre autres par des logiques de complémentarité.

Cette structuration permet de localiser la quasi-totalité des communes des 7 Vallées à moins de 8km d'une polarité. Seuls certains villages de la vallée de l'Authie se situent plus loin mais ces derniers se situent à moins de 8km des polarités de Crécy-en-Ponthieu et Auxi-le-Château situées au sud de la communauté de communes.

Cette ossature est complétée de 4 communes, identifiées, au regard de l'importance des emplois présents : Azincourt, Buire-le-Sec, Gouy-Saint-André et Le Parcq. Il convient pour ces villages pourvoyeurs d'emploi de maintenir et de permettre le développement des activités.

## Valoriser le rôle des polarités du territoire en tenant compte des polarités voisines

Afin de relever le défi d'un développement équilibré, d'une urbanisation maîtrisée et réfléchie, et d'une amélioration de la qualité de vie, les 7 Vallées souhaitent se structurer autour de l'armature territoriale définie ci-dessus.

En fonction de leur nature, la valorisation des pôles s'établit par des approches différenciées. La stratégie d'aménagement du pôle Hesdinois doit conduire à conforter et développer les équipements et services supérieurs. Les pôles structurants secondaires accueilleront les équipements intermédiaires et les pôles relais constitueront des lieux d'hyper proximité permettant de répondre aux besoins de première nécessité.

La volonté de la Communauté de Communes est de conforter et d'accompagner le rôle de chaque commune en rapport avec ses atouts et ses spécificités. Chacun doit pouvoir contribuer et bénéficier de la dynamique de développement.

Le développement du territoire des 7 Vallées doit également tenir compte de la présence des polarités extérieures au territoire : son développement ne doit pas s'inscrire dans une logique de concurrence mais de complémentarité avec les territoires voisins.

## Revitaliser les centres-bourgs des 7 Vallées

Les centres bourgs des 7 Vallées constituent les maillons structurants de l'armature territoriale. Ces derniers doivent présenter des aménagements et des équipements de qualité pour participer au bon fonctionnement et à l'attractivité de l'ensemble du territoire.

Le projet d'aménagement s'attachera à revitaliser l'ensemble des centres-bourgs du territoire en optant pour une approche multi-



thématiques. Les projets d'amélioration énergétique et fonctionnel, ainsi que les modes d'aménagement innovants et prenant en compte les enjeux paysagers et environnementaux seront encouragés.

Enfin, cette politique de revitalisation devra se traduire dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) du pôle Hesdinois conventionnée dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD).

## Fournir les équipements et services nécessaires pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs des 7 Vallées

### Compléter l'offre d'équipements et de services pour tous les âges de la vie



Pour permettre un parcours résidentiel complet aux habitants des 7 Vallées, il est nécessaire de disposer des services et équipements adaptés à toutes les générations.



D'une part, le vieillissement de la population constaté sur le territoire nécessite la transformation des équipements existants dédiés aux personnes âgées et l'innovation dans les façons de vivre et d'habiter. En plus de l'adaptation des équipements de santé et des services à la personne déjà présents sur le territoire, il conviendra d'accompagner les innovations sociétales et architecturales permettant le maintien à domicile des personnes âgées (co-living, co-location, résidences seniors...).



D'autre part, le renouvellement de la population et l'accueil de jeunes ménages nécessitent des équipements et services adaptés. Le développement des structures d'accueil liés à l'enfance et à la petite enfance (crèche, micro-crèche, garderie...) ainsi que le maintien des équipements scolaires (écoles, collège) sont des priorités de la Communauté de Communes.



De plus, les équipements sportifs et de loisirs (stade, salles de sports, courts de tennis, cinéma, ...) devront être développés et accessibles à tous.

Dans l'objectif de s'orienter vers un urbanisme de proximité, il s'agit pour le territoire de localiser une grande partie de l'offre de services et d'équipements dans les polarités, permettant un accès plus aisé pour l'ensemble de la population. Toutefois, les initiatives innovantes permettant le développement de services adaptés en milieu rural sont fortement encouragés.

## Lutter contre la désertification médicale en proposant des offres de santé adaptées au milieu rural

Le vieillissement de la population et l'accueil de jeunes ménages avec enfants nécessitent des équipements de santé adaptés. Le territoire dispose de plusieurs centres et maisons de santé (Blangy-sur-Ternoise, Hesdin, Beaurainville) qu'il convient de soutenir et conforter.

Disposer d'infirmières, de médecins généralistes et de spécialistes sur le territoire des 7 Vallées, permettrait de proposer un service de proximité aux habitants et réduirait les temps de déplacement lors des consultations. C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en place les conditions nécessaires à l'accueil des professionnels de santé. Les services de santé doivent être prioritairement orientés sur les polarités identifiées. Néanmoins, la Communauté de Commune des 7 Vallées est également attentive au développement d'une offre de proximité adaptée au monde rural (offre itinérante de santé, permanences médicales, téléconsultations...).



## Proposer des offres de formation professionnalisantes adaptées à la structuration économique du territoire

Exceptées, les Maisons Familiales Rurales (MFR) qui proposent des formations professionnalisantes sur les métiers de la nature et des paysages, la Communauté de Communes des 7 Vallées ne disposent pas d'établissements scolaires secondaires professionnels ou du supérieur. Pourtant, les emplois présents sur le territoire nécessitent des qualifications particulières et des ouvriers qualifiés.

Pour contribuer à l'évolution de la qualification de la population en adéquation avec la structuration économique du territoire, les élus des 7 Vallées souhaitent encourager le déploiement de formations spécialisées en s'appuyant sur la singularité des savoir-faire artisanaux propres au territoire : agroalimentaire, machinisme, soudeurs... Un lieu dédié à l'accueil de ces formations pourrait donc s'implanter sur l'une des polarités structurantes du territoire (Centre de Formation d'Apprentis, Lycée professionnel, ...).

## Accompagner l'organisation des mobilités sur le territoire

La Communauté de Communes des 7 Vallées a engagé la réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS). Ce document favorise la planification locale de la mobilité et permet au territoire de disposer d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins des habitants. Le PMS permet de répondre aux enjeux

économiques (la mobilité comme facteur d'insertion et d'accès à l'emploi) et environnementaux (une mobilité plus sobre en énergie) de la mobilité. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal des 7 Vallées s'attachera à retranscrire les orientations du PMS.

## Accompagner le développement des mobilités douces en lien avec la mise en place d'un urbanisme de proximité

Le territoire des 7 Vallées est à dominante rurale. Ses habitants sont par conséquent relativement dépendants de l'automobile pour les déplacements du quotidien. Pour inverser cette tendance, il est nécessaire de proposer des équipements et infrastructures confortables et sécurisés pour la pratique des modes actifs. Dans ce sens, les élus souhaitent notamment :

- Mettre en œuvre le maillage de liaisons douces afin de sécuriser et développer la pratique du vélo ;
- Favoriser le développement de services et d'équipements facilitant l'intermodalité notamment au sein des polarités comprenant une gare ;
- Développer la pacification dans les traversées des bourgs, aux abords des commerces et des écoles ;
- Prévoir une offre de stationnement pour les vélos adaptée et qualitative au sein des constructions et projets d'aménagement.

La mise en place d'un maillage continu d'aménagements cyclables contribue également au développement d'une stratégie touristique, fédératrice de projets locaux et de de cohésion sociale.



## Valoriser l'offre de transports en commun existante et expérimenter de nouvelles offres

La structuration rurale du territoire rend complexe le développement d'une offre de transport en commun intercommunale. Toutefois, pour limiter l'usage de la voiture individuelle, les élus des 7 Vallées souhaitent encourager et développer les offres de transports collectifs avec pour objectif de proposer un service adapté, équitable et de proximité.

En premier lieu, le projet de territoire doit permettre de valoriser et renforcer le niveau de service de l'offre de transports en commun existante proposée par la région Hauts-de-France. Cette dernière est aujourd'hui trop peu connue et inadaptée aux besoins des actifs.

Dans un second temps, les élus du territoire souhaitent étudier la faisabilité d'une offre de transport en commun avec des lignes internes au territoire pour pallier les carences de l'offre régionale. Ainsi, ils souhaitent soutenir l'expérimentation de lignes régulières de transports collectifs reliant les communes les plus excentrées aux polarités de la Communauté de Communes des 7 Vallées.

## Développer l'usage du train en facilitant l'accès aux gares et en améliorant le confort des usagers



En complément du développement des offres de transports collectifs, il semble nécessaire d'optimiser le rôle des équipements ferroviaires dans les déplacements des usagers et habitants du territoire, et plus particulièrement les déplacements domicile-études ainsi que les déplacements de loisirs (accès au littoral).

Afin d'exploiter le potentiel de l'offre ferroviaire présente sur le territoire, composé de 7 gares voyageurs, il s'agit pour le territoire de :



-Favoriser l'intermodalité et les correspondances en transport en commun. La quasi-totalité des gares se situant dans une polarité, il s'agit d'en faire des pôles d'échanges multimodaux ou « hub de mobilité » ;

-Améliorer le confort et la qualité des aménagements urbains à proximité des gares (proximité de commerces, espaces végétalisés, lieux d'attentes confortables...);

-Faciliter l'accès aux gares par les modes actifs en développant les équipements propices au stationnement des cycles.



La quasi-totalité des communes étant situées à moins de 15 minutes en voiture d'une gare, il s'agit également de maintenir une accessibilité en voiture en intégrant de nouvelles pratiques automobiles, notamment par la mise en place d'aires de covoiturage.

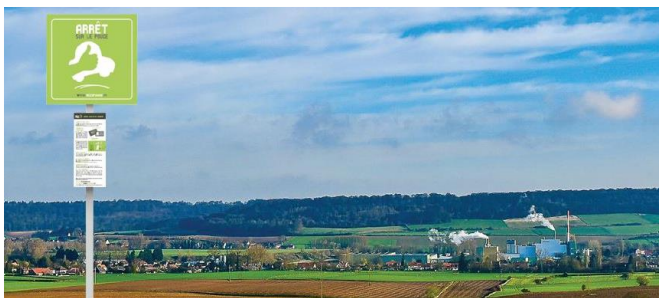
## Accompagner le développement d'une offre de transport à la demande adaptée au milieu rural et encourager le recours au covoiturage

Les alternatives à la voiture individuelle présentées dans les paragraphes ci-dessus ne sont pas toujours adaptées pour les déplacements vers les pôles d'emploi extérieurs à la Communauté de Communes des 7 Vallées. Dans ces cas de figure, le recours au covoiturage peut être une solution adéquate. Pour faciliter ce moyen de transport, la collectivité souhaite :

- Densifier le réseau d'aires de covoiturage à l'entrée des polarités et le long des infrastructures routières les plus importantes ;
- Développer et encourager le recours au covoiturage en s'appuyant sur les offres existantes (Rézo-Mobicoop, Karos, ...);
- Expérimenter la création de lignes de covoiturage dynamiques.

Enfin, pour répondre à l'ensemble des besoins des habitants des 7 Vallées et en particuliers aux personnes les plus isolées ou les plus en difficulté, il est envisagé d'offrir une solution de mobilité à tous les habitants du territoire pour se déplacer de manière occasionnelle vers les pôles de proximité (accès aux soins, aux loisirs ou à l'emploi) et vers les gares. Cette solution pourrait prendre la forme

d'une offre de Transport à la Demande (TAD) tout public autour de quatre secteurs de rabattement (Hesdin, Beaurainville, Blangy-sur-Ternoise, Fillièvres).



### **Pour aller plus loin**






Plan de Mobilité Simplifié du PETR Ternois – 7 Vallées

## CHAPITRE 1

### Une organisation territoriale équilibrée qui allie centralités et proximité

Structurer un réseau équilibré de centralités, rayonnantes et attractives

#### Les polarités de la CCTV

-  Polarité structurante principale
-  Polarité structurante secondaire
-  Polarité structurante secondaire en devenir
-  Pôles relais
-  Villages pourvoyeurs d'emploi


#### Les polarités extérieures du territoire

-  Pôles intermédiaires extérieurs
-  Pôles supérieurs extérieurs


 Equilibre à trouver avec les polarités voisines


Fournir les équipements et services nécessaires pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs des 7 Vallées


 Renforcer les équipements et services au sein des polarités


 S'orienter vers un urbanisme de proximité : des polarités à moins de 8km


Accompagner l'organisation des mobilités sur le territoire

 Développer des solutions alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, auto partage...)

 Conforter les gares du territoire et améliorer la qualité des équipements

 Développer les mobilités douces à proximité des polarités

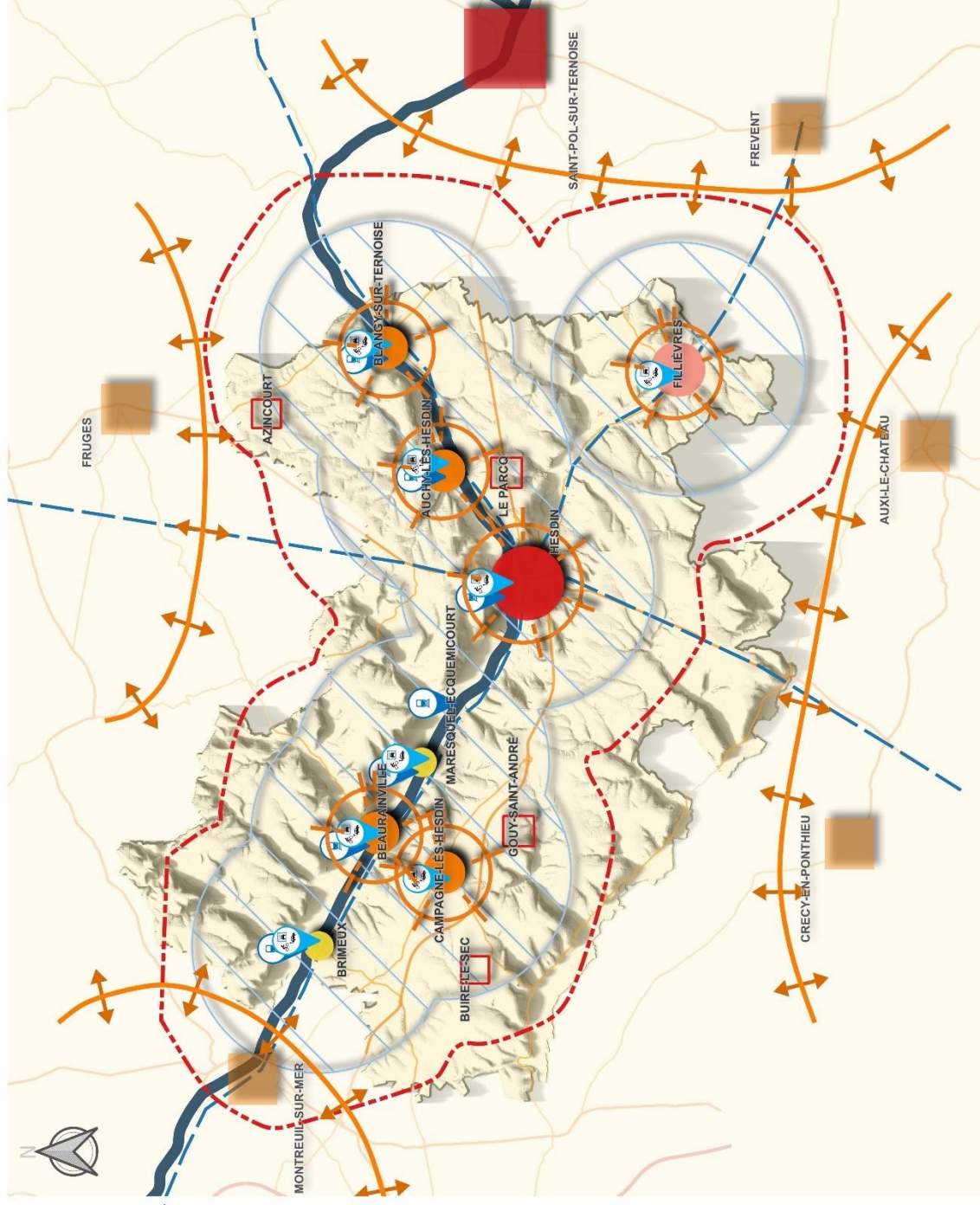
 Valoriser les lignes de transport en commun existantes

 Développer l'utilisation du train pour se déplacer entre polarités et vers l'extérieur

## Communauté de Communes des 7 Vallées

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH)

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



## **Chapitre 2 :**

# **Un cadre de vie de qualité fondé sur les ressources naturelles et patrimoniales**





## Ce sera comment en 2040 ?

Que l'on vienne du Nord, de l'Est, de l'Ouest ou du Sud, on est saisi par l'importance et la diversité des milieux naturels des 7 Vallées. Dès l'entrée du territoire on peut apercevoir le chapelet de bosquets de la riviérette du côté de Willeman, les zones humides de l'Authie au niveau de Douriez, la cime des arbres de la forêt d'Huby-Saint-Leu en venant d'Hesmond, les étangs de la Canche à l'approche de Brimeux. Les espaces naturels et agricoles sont omniprésents : bosquets, zones humides, prairies, ripisylves, haies, forêts sont disséminés sur l'ensemble du territoire des 7 Vallées et forment une mosaïque naturelle riche et complexe.

Cette diversité se retrouve également dans les paysages. La singularité des 7 Vallées se traduit par la présence de 7 entités paysagères, 7 plateaux et 7 grandes vallées.

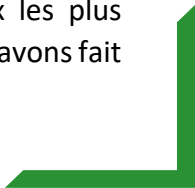
Ces dernières années, grâce à la contribution de tous les acteurs du territoire, les trames écologiques se sont renforcées et ont permis de créer de véritables corridors de nature entre les cœurs de biodiversité.

Nous avons également pu limiter la banalisation des paysages en accompagnant de manière qualitative l'implantation des infrastructures de transport et de production d'énergie renouvelable ainsi qu'en intégrant les nouvelles opérations d'aménagement aux tissus urbains et aux paysages. Les bourgs ont conservé leur ambiance villageoise et leur cadre de vie s'est amélioré. Ils constituent des lieux de vie agréables et confortables au sein d'un écrin de verdure.

Pour faire de nos villages des lieux d'autant plus agréable à vivre, nous avons également porté une attention particulière aux franges urbaines, aux entrées de villes et villages. Nous avons souhaité protéger au maximum la ceinture prairiale de nos villages qui font le charme de la campagne et qui nous protège également des phénomènes de ruissellement et d'inondation. Nos bourgs sont ainsi moins vulnérables aux risques.

La qualité de l'eau s'est améliorée grâce au maintien des fonctions écologiques des milieux et aux actions entreprises pour l'amélioration de l'assainissement.

Enfin, le territoire ne porte pas son nom par hasard : l'eau est partout. Nous avons donc travaillé de manière importante à la qualité et à la quantité de cette ressource si précieuse. Nous avons sanctuarisé les secteurs à enjeux les plus importants, nous avons amélioré nos systèmes d'assainissement et nous avons fait en sorte que l'eau s'infilte au maximum dans nos sols.



## Préserver la mosaïque paysagère garante de la qualité du cadre de vie

### Préserver la diversité des paysages et des patrimoines des 7 Vallées

Les paysages des 7 Vallées sont très variés, jamais monotones, riches en repères visuels, quelque soit la manière de traverser le territoire (voiture, vélo ou à pied).

Les éléments paysagers forment l'écrin du tissu bâti et sont garants de la qualité du cadre de vie de ce territoire rural. C'est pourquoi, les élus de la Communauté de Communes souhaitent les préserver. Les horizons qui sont toujours relativement proches et qui confèrent une taille humaine aux paysages tout en permettant d'apprécier les petits éléments qui les composent (haies, talus, bosquet, hameaux, fermes, creuses, ...) doivent être maintenus. Les fenêtres paysagères, les cônes de vues ainsi que les panoramas visibles depuis les coteaux et les lignes de crêtes devront également être pris en compte dans le cadre du projet d'aménagement du territoire.



La Communauté de communes dispose également d'une grande quantité de petits patrimoines vernaculaires : églises, chapelles, moulins, fontaines, abreuvoirs, lavoirs, calvaires, presbytères, croix, donjons, ruines... Ces derniers participent aux paysages ruraux et urbains du territoire. Ces traces liées à l'histoire et à l'identité des 7 Vallées devront être maintenues et protégées dans le cadre du projet de développement.

Enfin, les matériaux et teintes des bâtiments participent grandement à la qualité paysagère et à l'attractivité résidentielle des bourgs et villages. Ainsi, les formes architecturales et l'aspect extérieur des nouvelles constructions devront être particulièrement étudiés afin de s'insérer dans les tissus bâtis existants et permettre de maintenir l'identité rurale du territoire.

## Renouveler le rapport ville/campagne

Le territoire des 7 Vallées est caractérisé par ses paysages ruraux. Ces derniers ont fortement évolué ces dernières décennies, notamment avec l'arrivée de l'automobile et des aménagements routiers (voiries, trottoirs, stationnements...). L'esthétique champêtre a laissé place à la fonctionnalité et la sécurisation des espaces routiers. Ces changements visuels peuvent donner l'impression de calquer un modèle urbain à la campagne et conduire à une relative perte d'identité des territoires ruraux.

Dans un objectif de reconquête des centres bourgs et d'amélioration de la qualité du cadre de vie, il s'agit aujourd'hui de redonner une esthétique propre à la ruralité des bourgs de campagne par la recherche d'une identité plus végétale, en lien avec la campagne et plus transparente d'un point de vue écosystémique.

Une attention particulière sera portée aux aménagements des espaces publics qui sont des marqueurs importants de l'ambiance paysagère et aux franges urbaines qui jouent un rôle d'interface entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles. Leur traitement devra permettre de réduire la sensation de rupture entre les tissus bâtis et les espaces ouverts du monde rural.



## Préserver les respirations dans les cœurs des bourgs, reflets de l'identité rurale du territoire



Les « dents creuses », c'est-à-dire les espaces non bâtis au sein du tissu urbain, sont souvent uniquement perçues sous l'angle urbanistique comme des possibilités de densification du tissu bâti existant.

Toutefois, certains de ces espaces peuvent jouer un rôle très important dans la perception des paysages. Ces percées peuvent nous aider à nous orienter grâce aux repères paysagers qu'on entrevoit en fond de perspective (tissus bâtis, clochers, fonds de vallées, ...). Elles permettent également d'avoir des espaces de respiration au sein du tissu urbain. Ces espaces forgent l'identité rurale du territoire. Le projet d'aménagement sera donc attentif à préserver les fenêtres paysagères présentant les points de vues et les repères visuels les plus importants, notamment celles qui permettent d'apercevoir les fonds de vallées ou les coteaux du versant opposé.

## Favoriser l'intégration paysagère des installations de production d'énergies renouvelables

Par leur taille et leurs caractéristiques, les installations de production d'énergies renouvelables, en particulier les éoliennes, les centrales photovoltaïques au sol et les méthaniseurs, ont un impact non négligeable sur les paysages.

La Communauté de Communes des 7 Vallées sera vigilante à préserver les paysages de vallées et de plateaux caractéristiques du territoire en définissant les conditions d'implantation des infrastructures de production des énergies renouvelables. Lors de l'élaboration des projets d'implantation, il sera nécessaire de dépasser les logiques foncières, économiques et administratives pour privilégier les critères locaux et territoriaux partagés par les élus et les habitants.

Les projets de production d'énergies renouvelables devront prévoir une analyse paysagère pour permettre d'évaluer les impacts du projet aussi bien à l'échelle des grandes unités paysagères, mais aussi du paysage quotidien et proche. Promouvoir des projets mieux intégrés, en prévoyant dès l'amont du projet les conditions d'insertion et de végétalisation, participe à une meilleure acceptabilité de la population, à la préservation des richesses paysagères locales et au maintien d'un cadre de vie de qualité.



## Préserver la biodiversité et développer les actions en faveur de la fonctionnalité des trames écologiques

### Protéger et améliorer l'ensemble des trames écologiques présentes sur le territoire

Le territoire des 7 Vallées est caractérisé par la diversité des milieux naturels. Les bosquets, les zones humides, les prairies, les ripisylves, les haies et les forêts forment des milieux propices au développement de la biodiversité.

De manière générale, les projets d'aménagement devront protéger et favoriser la biodiversité. Il s'agira de :

- Protéger les réservoirs de biodiversité en limitant voire en interdisant les constructions, tout en permettant leur maintien et leur mise en valeur ;
- Protéger et restaurer la fonctionnalité des corridors bocagers, boisés et forestiers en protégeant les plantations existantes et en favorisant leur replantation ;

- Atteindre le bon état écologique des corridors de la trame bleue en favorisant la renaturation des berges, la restauration de la ripisylve et en permettant la continuité transversale entre le lit mineur et le lit majeur ;
- Réduire les obstacles aux continuités écologiques causés par les infrastructures ;
- Remédier aux obstacles importants à l'écoulement des eaux dans l'ensemble des vallées.



## Préserver et mettre en valeur les zones humides de la Canche, de la Ternoise et de l'Authie

Le territoire des 7 Vallées tient son nom de la forte présence de l'eau. En plus des vallées de la Ternoise, de la Canche et de l'Authie, le territoire est irrigué par un réseau dense de cours d'eau. Ces éléments participent grandement à la qualité paysagère des lieux, à la régulation du cycle de l'eau mais constituent, surtout, des supports importants de la biodiversité aquatique et humide. Il conviendra de :

- Préserver les zones humides de toute artificialisation, en particulier celles identifiées par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Authie et de la Canche ;
- Interdire les nouvelles habitations légères de loisirs (HLL) et contrôler les installations existantes ;
- Mettre en valeur les zones humides d'exception notamment la pâture à joncs de Marle-sur-Canche, les marais de Brimeux, les étangs de Rollancourt, etc...



## Préserver la ceinture prairiale des bourgs et villages pour réduire la vulnérabilité des espaces bâtis et favoriser la biodiversité

Le maintien des prairies constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, la prévention des risques, le maintien des continuités écologiques et paysagères. Le projet d'aménagement veillera à protéger de l'urbanisation et du changement d'affectation l'ensemble des prairies à enjeux situées à proximité immédiate des bourgs, en particulier celles présentant des pentes importantes, celles situées dans les espaces concernés par des aléas forts ou très forts en ce qui concerne les risques inondation, d'érosion ou de ruissellement et celles contribuant à la fonctionnalité de la trame verte et bleue.

## Développer une politique foncière propice à la renaturation

Dans l'objectif de limiter l'artificialisation des sols et de retrouver des continuités et des réservoirs écologiques fonctionnels, les élus du territoire souhaitent mettre en place une politique foncière propice au maintien des espaces naturels. Des espaces situés au sein de la partie actuellement urbanisée ou en limite d'urbanisation pourront être repérés dans l'optique de les protéger ou d'envisager une possible renaturation.

## Révéler la présence de l'eau et prendre soin de la ressource

### Valoriser la présence de l'eau dans les territoires et l'intégrer aux projets d'aménagement

L'eau est omniprésente sur le territoire des 7 Vallées. Afin d'améliorer la qualité et la continuité des cours d'eau et d'en faire des éléments importants de la qualité du cadre de vie, il convient de :

- Révéler la présence de l'eau dans les milieux urbains en privilégiant les solutions fondés sur la nature avant la mise en place de solutions techniques ;
- Prendre en compte sa présence dans les activités et usages du sol en favorisant son infiltration et sa libre circulation.

### Protéger la ressource en eau en sanctuarisant les zones à enjeux

Les élus du territoire ont conscience que les ressources en eau ne sont pas illimitées et qu'il est indispensable de les préserver et d'en faire bon usage. C'est pourquoi, ils souhaitent intégrer un équilibre entre les capacités d'approvisionnement en eau potable et le potentiel de développement des territoires au sein du document d'urbanisme. L'objectif étant d'assurer l'alimentation en eau potable en prévenant les surexploitations et les dégradations qualitatives et quantitatives des nappes d'eaux souterraines. Le projet d'aménagement devra permettre de :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable en garantissant l'accès à une eau potable de qualité ;
- Eviter l'implantation d'activités potentiellement polluantes dans les secteurs les plus sensibles ;
- Préserver les périmètres de captage et les aires d'alimentation de captages (AAC) de toute pollution ;

- Améliorer la gestion des systèmes d'assainissement en particulier dans les zones à enjeux environnementaux, sanitaires et dans les aires d'alimentation de captages (AAC).

## Eviter la dégradation qualitative des cours d'eau en collaboration avec les territoires voisins

La Communauté de Communes des 7 Vallées souhaite améliorer la qualité écologique de ces cours d'eau. Dans ce sens, elle souhaite favoriser la reconquête de la trame bleue. Les efforts seront accentués sur la Ternoise où des phénomènes de dégradation sont perceptibles. Cette protection devra se faire en collaboration avec les territoires voisins.

## Retenir les eaux pluviales sur le territoire et réduire les ruissellements

Les façons d'aménager et d'urbaniser ont des conséquences importantes sur la gestion des eaux pluviales. L'imperméabilisation et l'artificialisation des sols conduisent souvent à une aggravation des risques de ruissellement et d'inondation. Le territoire des 7 Vallées est particulièrement impacté par ces phénomènes. C'est pour cette raison que les élus souhaitent :

- Favoriser les techniques alternatives contribuant à la biodiversité, notamment la replantation de haies sur les secteurs les plus sensibles à l'érosion ;
- Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ;
- Favoriser le ralentissement des écoulements par la protection des zones naturelles d'expansion des crues ;
- Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement en favorisant notamment des aménagements perméables.



## Améliorer les systèmes d'assainissement du territoire

Les systèmes d'assainissement contribuent de manière importante à la qualité des eaux et des habitats naturels. La Communauté de Communes des 7 Vallées est concernée à la fois par des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs. Des actions adaptées sont nécessaires pour améliorer la qualité de ces deux systèmes d'assainissement et notamment :

- Poursuivre l'état des lieux de l'assainissement sur l'ensemble du territoire des 7 Vallées ;
- Conditionner le développement urbain à la capacité de traitement des systèmes d'assainissement collectifs ;
- Améliorer les systèmes d'assainissement non collectifs, notamment dans les zones à enjeux environnementaux, sanitaires et dans les aires d'alimentation de captage.



### **Pour aller plus loin**

Plan de Paysage des 7 Vallées

Trame Verte le long des chemins ruraux des 7 Vallées

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Canche et de l'Authie

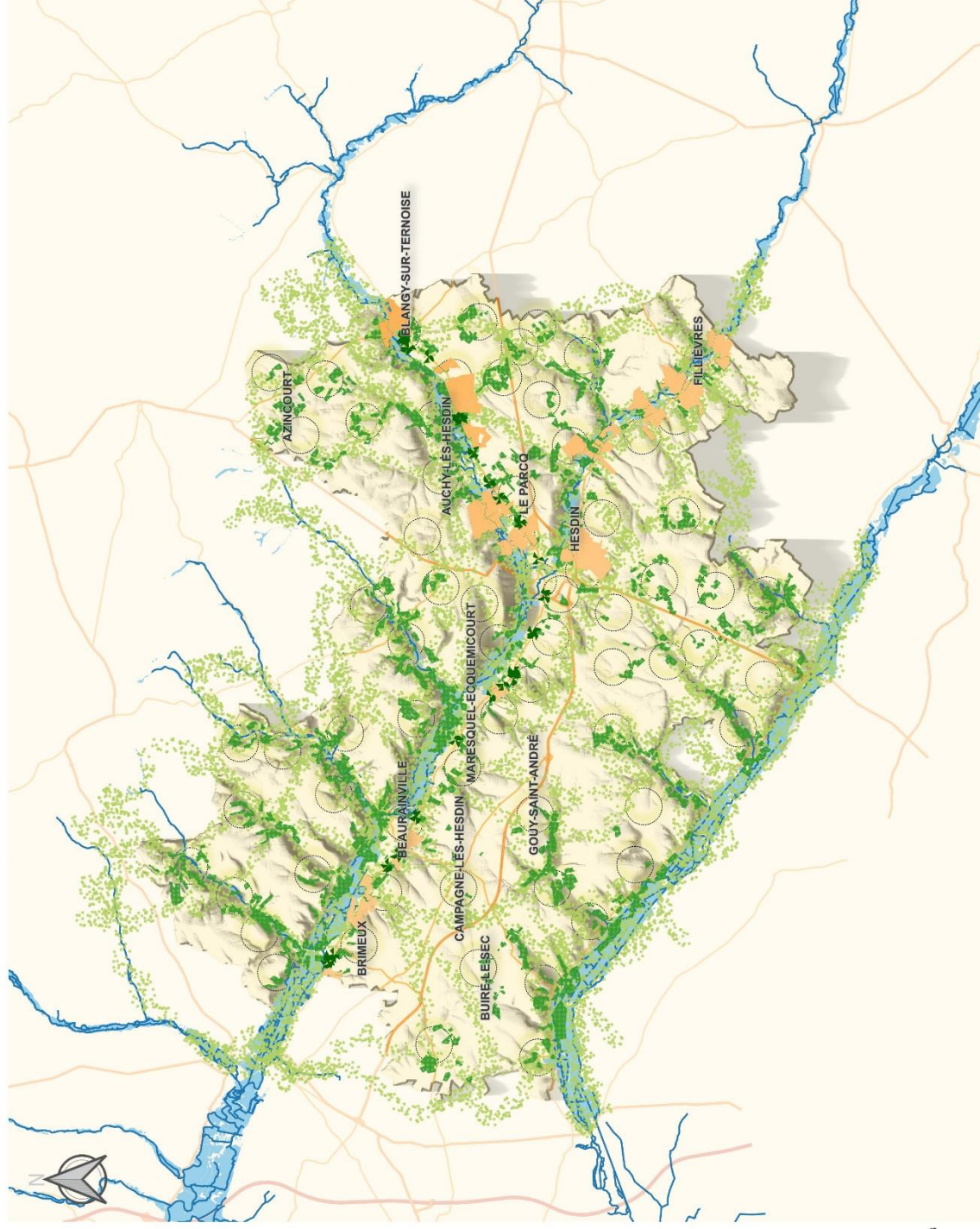
## CHAPITRE 2

### Un cadre de vie de qualité fondé sur les ressources naturelles et patrimoniales

## Communauté de Communes des 7 Vallées

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH)

### Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



Préserver la mosaïque paysagère garante de la qualité du cadre de vie

- Préserver les fenêtres paysagères
- Préserver les respirations paysagères
- Renouveler le rapport ville - campagne

Préserver la biodiversité et développer les actions en faveur de la fonctionnalité des trames écologiques

- Protéger et améliorer l'ensemble des trames écologiques
- Préserver la ceinture prairiale des bourgs et villages
- Préserver et mettre en valeur les zones humides

Révéler la présence de l'eau et prendre soin de la ressource en eau

- Valoriser la présence de l'eau et éviter la dégradation des cours d'eau
- Protéger la ressource en eau
- Retenir les eaux pluviales sur le territoire
- Améliorer les systèmes d'assainissement

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2023  
Source de fond de carte : BDTOPO, BDALTI  
Source de données : IRPC, SYMCEA, IGN, CPIE  
VALDAUTHIE - auddicé urbanisme

# Chapitre 3 :

## Une économie locale dynamique, vecteur d'attractivité



## Ce sera comment en 2040 ?

La nouvelle attractivité du territoire nous permet de trouver plus facilement de l'emploi. Ce sont surtout les filières de l'agriculture, notamment du machinisme, de l'agroalimentaire et de l'artisanat qui se sont développées. Ces évolutions nous permettent de vivre et de travailler sur le territoire des 7 Vallées, réduisant d'autant le temps perdu dans les transports. La politique de développement économique mise en place ces dernières années a permis de maintenir les activités existantes en milieu rural mais elle a surtout permis de structurer des zones d'activités majeures, équitablement réparties sur le territoire : Beaurainville, Campagne-les-Hesdin, pôle Hesdinois et Le Parcq/Grigny. Toutefois, si les emplois sont plus nombreux, certains de nos concitoyens travaillent encore sur les pôles d'emplois des territoires voisins, notamment celui de Berck.

L'accompagnement de l'activité économique a également permis une amélioration des conditions de travail. Fini les bâtiments industriels isolés, entourés de leurs parkings goudronnés et de leurs clôtures grillagées. Aujourd'hui, les zones d'activités s'intègrent mieux aux paysages et aux tissus urbains rendant le cadre de travail plus agréable. Ainsi, le midi nous pouvons nous rendre à pied ou à vélo dans le centre-ville pour déjeuner.

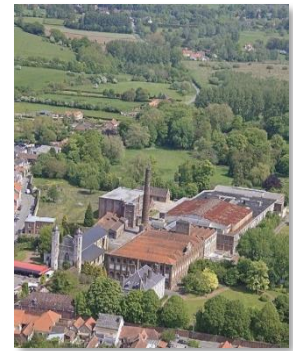
Le territoire connaît une activité touristique depuis de nombreuses années. Certains se rappellent encore les convois de mineurs venant passer leurs vacances ou le week-end dans les 7 Vallées pour profiter du cadre champêtre et du calme de notre territoire. La clientèle n'est plus la même mais les 7 Vallées attirent toujours grâce aux équipements et services mis en place ces dernières années : équipements de loisirs, infrastructures cyclables, chemins de randonnées, offres culturelles, espaces d'interprétation du paysage, développement des musées... Tous ces éléments qui profitent en premier lieu aux habitants du territoire ont attiré une nouvelle clientèle recherchant la douceur de vivre, le calme et la tranquillité loin de l'agitation des villes et des lieux touristiques de masse. Cette nouvelle affluence a permis de conforter et de diversifier les offres de restauration et d'hébergement. Ainsi, les campings qui étaient parfois devenus des résidences permanentes, se sont diversifiés et proposent des offres plus qualitatives.

Enfin, point le plus important à notre sens, le territoire a conservé son caractère rural et agricole. De Maisoncelle à Boisjean, l'importance et la diversité des exploitations restent visibles. L'agriculture a conservé son rôle d'activité économique majeure sur le territoire et contribue plus que jamais à la définition des paysages des 7 Vallées.

## Assurer le développement des activités économiques existantes et accompagner qualitativement l'implantation de nouvelles activités, en veillant à une consommation foncière raisonnée

### Réhabiliter les friches pour proposer un développement économique peu consommateur de foncier

La Communauté de Communes des 7 Vallées possède peu de terrains en friche. Certains ont déjà été réhabilités, d'autres font l'objet de projets en cours. Toutefois, la collectivité souhaite assurer son développement économique en optimisant le foncier disponible existant. Dans ce sens, elle souhaite prioriser l'utilisation des friches identifiées sur le territoire (Sucrerie de Marconnelle, gare de Blangy-sur-Ternoise, terrains Fauconnier à Hesdin, etc...), encourager la requalification des zones commerciales existantes (zone Monsieur Bricolage/Feu Vert à Hesdin notamment) et utiliser les disponibilités foncières restantes au sein des gisements fonciers à vocation économique existants.



### Développer les zones d'activités existantes dans les polarités et permettre aux activités insérées dans le tissu urbain ou isolées de perdurer



Afin d'optimiser le foncier et de maintenir une implantation économique équilibrée sur le territoire de la Communauté de Communes, le projet d'aménagement doit permettre de conforter le développement économique sur les zones d'activités d'envergure intercommunale (Pôle Hesdinois, Beaurainville/Campagne) et de prioriser le développement des activités économiques dans la continuité de celles existantes et à proximité des axes routiers et des gares favorisant ainsi le report modal.



La Communauté de Communes des 7 Vallées présente également la particularité de disposer de nombreuses activités, souvent liées aux filières agricoles ou agroalimentaires, insérées dans le tissu urbain ou isolées en secteur agricole ou naturel. Ces activités, souvent implantées de longue date, participent au dynamisme économique du territoire. C'est pourquoi, la collectivité souhaite permettre le développement de ces activités en leur permettant de disposer de fonciers dimensionnés à leurs besoins soit en continuité directe de l'activité existante soit en leur proposant des solutions de relocalisation. Ainsi, il est envisagé la densification du secteur économique de

l'est Hesdinois, sur les communes de Le Parcq et Grigny à proximité de la route départementale 939.

## Structurer et assurer le développement des filières existantes

Le territoire des 7 Vallées connaît une dynamique économique autour de trois filières : l'agroalimentaire avec la présence de grandes entreprises (Lebel, Nestlé-Purina, Eurovanille), agricole (notamment le machinisme) et artisanale. Ces filières proposent aujourd'hui un grand nombre d'emplois qu'il convient de préserver. C'est pourquoi la Communauté de Communes des 7 Vallées souhaite accompagner ces entreprises en proposant les conditions favorables à leur développement.

## Proposer un cadre de travail de qualité pour les zones d'activités



Les zones d'emplois participent de manière incontestable à la qualité du cadre de vie. Disposer de zones d'activités de qualité est donc un enjeu important pour l'amélioration de l'attractivité du territoire. Ainsi, la collectivité souhaite favoriser les aménagements paysagers de qualité dans et aux abords des zones d'activités, relier les zones d'emplois aux centres-bourgs afin d'encourager les trajets domicile-travail en modes actifs et mettre en place des aménagements perméables favorisant l'infiltration des eaux pour limiter l'impact des ruissellements.

## Prendre en compte les nouvelles façons de travailler et d'innover

La numérique occupe une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne des habitants. Il transforme en profondeur les manières de travailler.

Ces évolutions sociétales ont des impacts non négligeables sur la mobilité, les services, les aménagements. En effet, de nouveaux besoins spécifiques se font ressentir en termes d'accessibilité, de connectivité ou d'espaces d'accueil. Ainsi, la Communauté de Communes



souhaite accompagner ces nouvelles pratiques en proposant des lieux de travaux partagés (tiers-lieux, espaces de coworking), en assurant une bonne couverture numérique et en proposant des espaces de test propices à l'innovation et à l'entrepreneuriat telle que la pépinière d'entreprises de Beaurainville.

## Maintenir l'offre de commerce de proximité et intensifier les alternatives en milieu rural

### Conforter la polarité commerciale du pôle Hesdinois et assurer l'équilibre centre-périphérie

Les comportements d'achat et de consommation ont fortement évolué ces dernières décennies. La périurbanisation qui a conduit à l'éloignement des lieux de vies et de services, la concurrence des grandes surfaces et le développement du e-commerce sont autant de facteurs expliquant le recul du commerce de centre-ville. Ces évolutions ont souvent rendu les bourgs moins dynamiques et attractifs.

Inverser la tendance n'est pas chose aisée mais la collectivité souhaite s'y engager. La stratégie d'aménagement recherchera l'équilibre commerciale entre le centre et la périphérie. Ainsi, il n'est pas prévu de créer ou d'étendre de zones commerciales périphériques. Le développement commercial devra s'intégrer au tissu bâti et particulièrement le long des linéaires commerciaux existants afin de concentrer l'offre commerciale.

La zone d'activité du Champ Sainte-Marie, située sur le pôle Hesdinois, constituera la seule zone commerciale périphérique d'envergure sur le territoire des 7 Vallées. Cette dernière devrait jouer le rôle de locomotive commerciale par sa localisation et son importance. L'accessibilité de cette zone avec le centre-bourg et la gare d'Hesdin par des cheminements doux sera recherchée afin de favoriser la complémentarité de l'offre commerciale entre le centre et la périphérie.

### Redynamiser et moderniser le commerce de proximité et l'artisanat des polarités

La redynamisation des centres bourgs ne peut se faire sans une réhabilitation du commerce et de l'artisanat de proximité. Les boutiques de centre-ville participent de manière importante à la vitalité et l'attractivité des polarités du territoire. Ainsi, la Communauté de Communes des 7 Vallées souhaite lutter contre la dévitalisation commerciale. Pour ce faire, le projet d'aménagement doit permettre de :

- Conserver les commerces de proximité des polarités en accompagnant les mutations liées aux modes de consommation (click&collect, casiers connectés...);
- Réduire la vacance commerciale des polarités en accompagnant la reconfiguration des cellules commerciales ;
- Permettre l'accueil des entreprises artisanales et commerciales au sein des centres-bourg ;
- Encourager les modes d'aménagement innovants et modulaires permettant de redynamiser le commerce de centre-bourg.

## Réinventer le commerce de proximité en milieu rural

Face à la désertification commerciale les communes rurales ont connu une importante désertification commerciale. Les épiceries et services de proximité se font rares dans ces territoires. Pourtant, ils permettent de répondre aux besoins de première nécessité, de proposer des services de proximité pour les personnes ne pouvant pas se déplacer facilement, et constituent des points de sociabilité et de vitalité importants pour les plus petites communes. Le développement de solutions alternatives et adaptées au contexte rural est une priorité pour la collectivité. Cette dernière souhaite :



- S'appuyer sur le développement en cours des casiers ;
- Encourager les marchands ambulants ou la livraison à domicile ;
- Accompagner le développement de la digitalisation dans les modes de vie : casiers connectés et mutualisés avec les commerçants du territoire (click and collect).

## Structurer une politique touristique s'appuyant sur les richesses naturelles et patrimoniales du territoire et répondant aux besoins des habitants des 7 Vallées

### Renforcer l'attractivité du territoire en profitant de la proximité avec le littoral

Le territoire des 7 Vallées se situe sur la « route des vacances », c'est-à-dire entre les agglomérations du bassin minier, d'Arras et de Cambrai et la côte d'Opale. S'il y a quelques décennies, le territoire était une destination touristique de proximité pour de nombreux travailleurs de la région, son attrait touristique s'est un peu affaibli ces dernières années au profit des stations balnéaires.

Toutefois, les 7 Vallées présentent des atouts touristiques indéniables propices au slow-tourisme, aux excursions et au tourisme vert. C'est pourquoi le projet d'aménagement envisage un développement touristique raisonné et complémentaire des offres littorales.

## Développer une offre de randonnée basée sur la qualité et la diversité des paysages et des patrimoines

Le territoire de la communauté de communes est très riche d'édifices remarquables inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques, notamment à Hesdin et sur les communes des plateaux et des vallées.

La Communauté de communes dispose également d'une grande quantité de petits patrimoines vernaculaires : églises, chapelles, moulins, fontaines, abreuvoirs, lavoirs, calvaires, presbytères, croix, donjons, ruines...

Cette constellation d'objets, qui s'accorde bien avec l'image de la campagne et des paysages ruraux, est un atout qui doit être préservé et valorisé. Ces traces liées au passé agricole de la Communauté de communes témoignent encore aujourd'hui de l'histoire rurale des lieux.

Il s'agit ainsi d'un levier important pour l'attractivité du territoire et peut être le support d'activités touristiques et de loisirs. Le projet d'aménagement devra donc permettre le développement d'une offre de randonnée fondée sur la diversité des patrimoines et des paysages.



## Valoriser le patrimoine médiéval et les sites mémoriels

Le territoire des 7 Vallées possède un patrimoine bâti et historique riche et diversifié, notamment issu de la période médiévale. Pour mettre en valeur cet héritage historique, la collectivité souhaite assurer le développement du site touristique de la bataille d'Azincourt et permettre la valorisation de l'histoire médiévale de Vieil-Hesdin et Hesdin.



## Développer les activités nautiques dans les vallées de la Canche et de l'Authie



Véritables vecteurs d'une attractivité renouvelée, les voies d'eau constituent un support d'aménités multiples. En plus de constituer des lieux de promenades et de repos agréables, notamment lors de fortes chaleurs, les cours d'eau peuvent être le support d'activités de loisirs et de sports nautiques. Sur les 7 vallées du territoire, celles de la Canche et de l'Authie y sont totalement propices. Actuellement, la base nautique de Beaurainville constitue un équipement à valoriser et permet des sorties en canoës et en paddle. Mais d'autres activités pourraient être soutenues comme le modélisme fluvial. La qualité des eaux du territoire permet également la mise en valeur des parcours de pêche.

## Diversifier l'offre de camping, éviter la résidentialisation et monter en gamme

Le territoire des 7 Vallées dispose d'une offre de camping relativement importante dans les vallées de la Canche et de l'Authie. En proposant une offre d'hébergement importante, ils participent pleinement à la dynamique touristique du territoire. Cependant, ces derniers sont aujourd'hui concernés par un phénomène de résidentialisation, c'est-à-dire qu'une grande partie des emplacements sont occupés à l'année. Ceci ne permet pas de proposer une offre d'hébergements aux touristes de passage pratiquant le court-séjour ou l'itinérance. C'est pourquoi, la collectivité souhaite réduire ce phénomène, en permettant aux campings présents de se diversifier et de monter en gamme.



## Diversifier et équilibrer l'offre de restauration et d'hébergement sur l'ensemble du territoire

Afin d'accompagner le développement d'une économie touristique, il s'agit également de consolider l'offre de restauration et d'hébergements hôteliers sur les polarités d'Hesdin et de Beaurainville.

Dans les secteurs plus isolés, le développement d'offres de restauration intermédiaires (café-relai, snacks, etc.) ainsi que d'hébergements touristiques adaptés à la ruralité (chambre d'hôte, gîtes, hébergements insolites..) sera encouragé.

## Renforcer et valoriser l'offre culturelle du territoire

Le territoire des 7 Vallées semble présenter un manque de dynamisme culturel. Les événements culturels sont majoritairement localisés à Hesdin, mais les habitants ont tendance à s'intéresser davantage à l'offre culturelle qui est proposée à Montreuil-sur-Mer, Berck, Saint-Pol-sur-Ternoise, Arras ou encore Amiens.

Le développement des offres culturelles est un enjeu majeur pour le territoire. En effet, la culture est un facteur majeur d'attractivité. Les événements culturels sont souvent un support propice à la découverte d'un territoire et permettent de s'en faire une autre image.

Afin d'encourager le développement de l'offre culturelle locale qui pourrait bénéficier autant aux habitants des 7 Vallées qu'aux touristes, la collectivité souhaite dans un premier temps mettre en valeur et réaménager les équipements existants dédiés à la culture (Théâtre d'Hesdin et de Beaurainville) et dans un deuxième temps, impulser la création de nouveaux espaces dédiés à la création et à la diffusion culturelle (école des arts visuels, théâtre de verdure...).

## Préserver l'agriculture comme activité économique majeure du territoire

### Permettre la diversification des activités agricoles



L'agriculture constitue l'une des activités économiques les plus importantes du territoire. Face aux évolutions économiques, climatiques et sociales que pourrait connaître le territoire des 7 Vallées dans les prochaines années, le monde agricole devra s'adapter et envisager de nouvelles formes d'exploitation et de cultures. La Communauté de Communes des 7 Vallées souhaite accompagner les exploitants dans cette période de transition et permettre la diversification des activités, notamment en

étudiant les potentialités de mise en place d'activités maraîchères, de cultures alternatives (silphie, miscanthus,...) et en favorisant les agricultures respectueuses de l'environnement et régénérant les sols.

### Accompagner le monde agricole dans la mise en place de nouvelles façons de valoriser les prairies

Les prairies permanentes permettent de répondre à de nombreux enjeux environnementaux. Elles limitent les risques d'inondation, favorisent l'infiltration des eaux pluviales, permettent le stockage de carbone, participent aux continuités écologiques et à la qualité du cadre de vie.

Toutefois, dans un contexte économique peu propice à l'élevage, il est parfois difficile de maintenir ces surfaces en prairies. C'est pourquoi, la Communauté de Communes des 7 Vallées souhaite

accompagner les agriculteurs du territoire dans la mise en place de nouvelles façons de les valoriser. Ainsi, les politiques foncières pro-actives en faveur de la diversification et l'expérimentation de nouvelles pratiques agricoles (agroforesterie, valorisation des haies-bocage, agrivoltaïsme, agrocécologie...) pourront être poursuivies.



**Pour aller plus loin**

Plan de Paysage des 7 Vallées

## CHAPITRE 3

### Une économie locale dynamique, vecteur d'attractivité

Assurer le développement des activités existantes et accompagner qualitativement l'implantation de nouvelles activités, en veillant à une consommation foncière raisonnée



Conforter et développer les zones d'activités d'envergure intercommunale



Réhabiliter les friches économiques (Sucrerie, dépôt SNCF, ...)



Permettre aux activités existantes de se développer

Maintenir l'offre de commerce de proximité et intensifier les alternatives en milieu rural



Redynamiser et moderniser le commerce de proximité



Réinventer le commerce de proximité en milieu rural (casier, livraison,...)



Conforter le Champ Sainte-Marie comme polarité commerciale

Structurer une politique touristique s'appuyant sur les richesses naturelles et patrimoniales du territoire et profitant aux habitants des 7 Vallées



Renforcer l'attractivité du territoire en profitant de la proximité du littoral



Valoriser le patrimoine médiéval et les sites mémoriels (Vieil Hesdin, Azincourt, Hesdin...)



Développer les activités nautiques et diversifier l'offre de camping

Préserver l'agriculture comme activité économique majeure du territoire



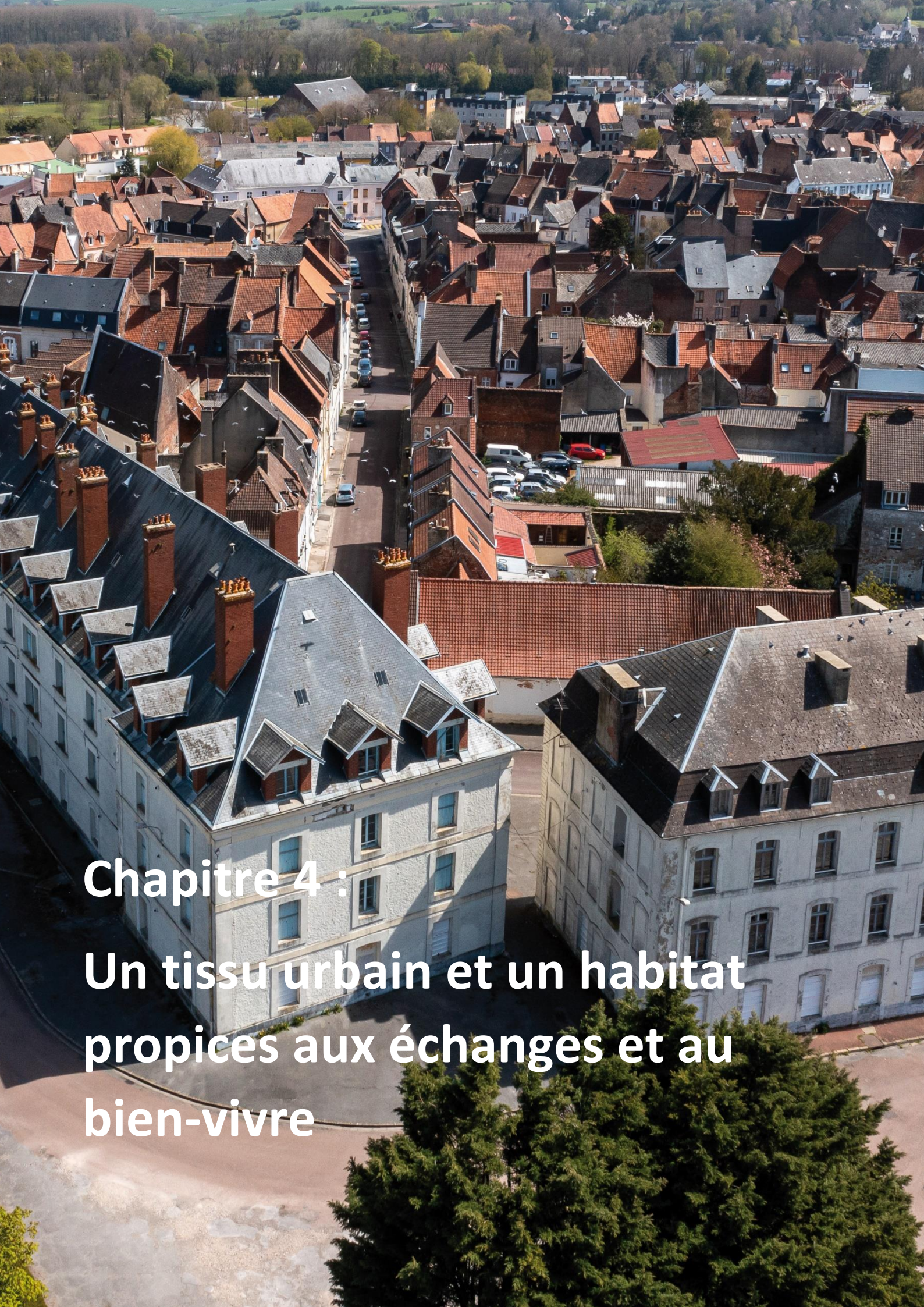
Permettre la diversification agricole et accompagner la mise en place de nouvelles façons de valoriser les prairies

## Communauté de Communes des 7 Vallées

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH)

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)





**Chapitre 4 :**  
**Un tissu urbain et un habitat**  
**propices aux échanges et au**  
**bien-vivre**

## Ce sera comment en 2040 ?

La population a légèrement augmenté, nous avons presque atteint les 30 000 habitants. Nous avons surtout accueilli de nouveaux actifs venant du littoral qui n'arrivaient pas à se loger du fait de la pression foncière importante observée sur les territoires voisins. Des personnes originaires des 7 Vallées sont également revenues sur le territoire suite à l'amélioration du cadre de vie et à l'implantation de nouvelles activités.

Cette dynamique a permis de rénover et d'améliorer considérablement l'habitat ancien du territoire. Les bâtiments vacants de longue durée ont été réaménagés pour correspondre aux nouvelles attentes sociétales, les ruines ont été démolies et ont fait place à de nouvelles constructions s'intégrant parfaitement au tissu bâti existant. L'accompagnement des habitants dans leur démarche d'amélioration de l'habitat a permis d'enclencher une dynamique globale à l'échelle des 7 Vallées. Les logements sont devenus plus qualitatifs, moins énergivores et plus adaptés aux besoins des jeunes ménages, des étudiants et des jeunes salariés. Une bonne partie des logements est également devenue plus accessible pour nos aînés, permettant d'envisager plus sereinement le maintien à domicile.

Les nouvelles constructions sont différentes de celles qu'on a vu se construire jusqu'alors. Les grands lotissements aux parcelles imposantes ont fait place à de nouvelles propositions architecturales associant développement durable, intégration urbaine, valorisation paysagère et sobriété foncière. Ainsi, nous avons construit en dents creuses des logements de qualité permettant de conserver un maximum de terres agricoles.

Ces actions entreprises sur l'habitat ont permis d'améliorer l'attractivité des polarités. Hesdin, qui a vu le nombre de ses logements vacants diminué de manière importante, paraît plus vivante et dynamique. L'implantation des logements à proximité des commerces et des services, a permis d'améliorer le lien social : nous nous rencontrons plus facilement ce qui est propice au dialogue. Le développement de l'offre locative sur l'ensemble du territoire a permis de conserver nos services et équipements, notamment nos écoles, en permettant une rotation des jeunes ménages sur nos bourgs et villages.

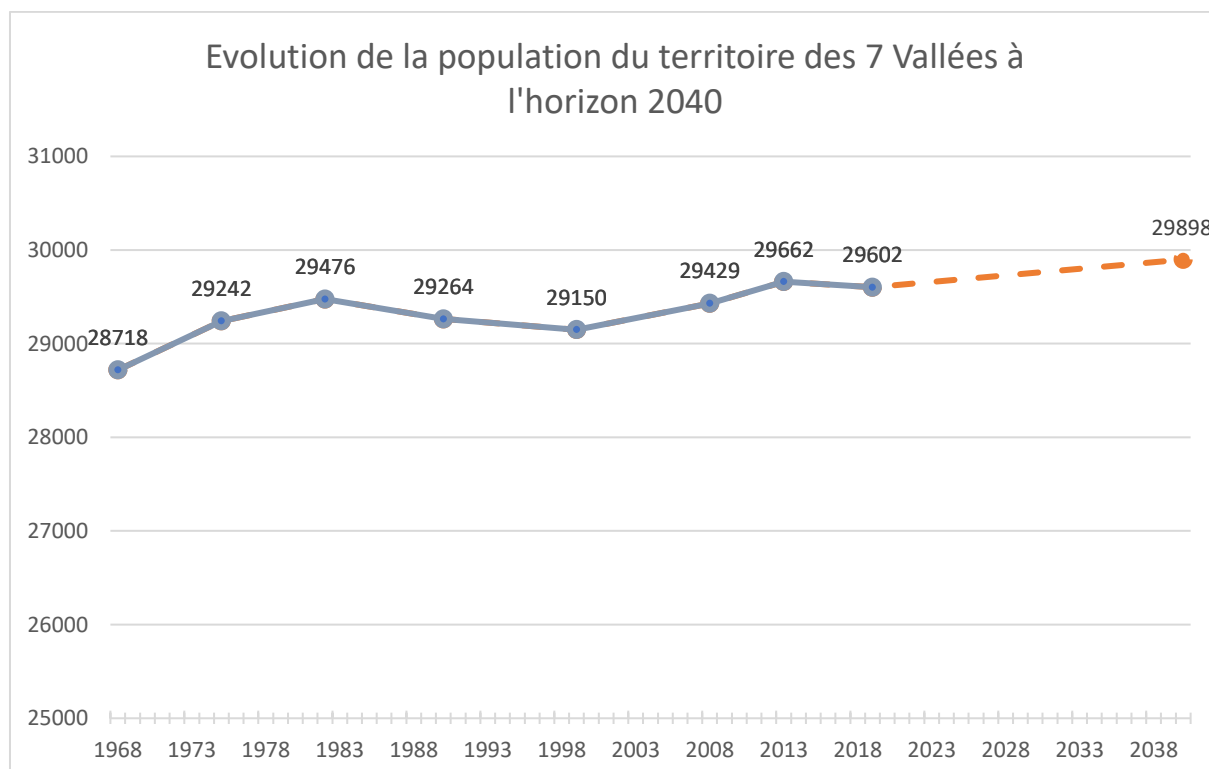
Si nous avons accueilli de nouvelles personnes et créé de nouveaux logements, le territoire conserve son caractère rural et la qualité de son cadre de vie fondée sur la quiétude et la tranquillité. La politique de l'habitat a, en effet, permis d'adapter les logements aux besoins de chacun mais a également permis de conserver l'intimité de tout à chacun et à tous de profiter des espaces de respiration et de verdure caractéristiques des 7 Vallées.

## Promouvoir un développement résidentiel maîtrisé et répondant aux besoins différenciés des populations

Prévoir une légère augmentation de la population causée par l'amélioration de l'attractivité résidentielle des 7 Vallées et la pression foncière des territoires littoraux

Les évolutions démographiques et sociétales sont difficilement prévisibles. Toutefois, plusieurs signes laisse penser que le territoire des 7 Vallées pourrait connaître une augmentation de sa population. Cette hausse démographique serait essentiellement induite par un solde migratoire positif comme l'a connu le territoire ces dernières années. Ces phénomènes de migration pourraient s'expliquer par des déplacements de populations venant du littoral qui n'arrivent plus à se loger à cause d'une pression foncière trop importante ou par une augmentation de risques naturels causés par le changement climatique (recul du trait de côte, vents violents...). Par ailleurs, l'ambition du projet d'aménagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'emploi laisse également espérer un retour des natifs du territoire (étudiants, retraités, jeunes familles).

Ainsi, il est envisagé une évolution de +1% de la population à l'horizon 2040 au regard de la population de 2019, soit une augmentation d'environ 300 habitants.



## Répondre au besoin en logements associant urbanisme de proximité et développement rural

Le scénario démographique retenu, associé à une baisse du nombre moyen d'occupants par logement qui pourrait s'élever à 2,10 en 2040, nécessiterait la construction d'approximativement 1 720 logements sur l'ensemble du territoire des 7 Vallées. La production de nouveaux logements sera répartie comme suit :

- Approximativement 230 logements ont déjà été réalisés ou le seront dans les prochaines années ;
- 300 logements proviendront de la résorption de la vacance ;
- Environ 150 logements proviendront d'opérations de renouvellement urbain ;
- Environ 950 des logements seront situés au sein de la partie actuellement urbanisée du territoire via le comblement des dents creuses.
- Environ 90 logements pourront être prévus en extension de la partie actuellement urbanisée en minimisant au maximum la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Par ailleurs, l'effort de construction devra être réparti équitablement sur l'ensemble de la communauté de communes. Toutefois, afin de permettre une redynamisation des bourgs-centre, une plus grande proximité des lieux de vie avec les bassins d'emplois et de services, les nouvelles constructions devront être prioritairement orientées vers les polarités du territoire, dans la continuité ou à proximité immédiate de ces dernières. Ainsi, il s'agit d'organiser la production de nouveaux logements au vu de l'armature territoriale définie dans le premier chapitre. Les polarités principales et secondaires ainsi que les pôles relais définis dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables devront concentrer la majorité du besoin en logements.

## Résorber la vacance de logements et privilégier la production de logements en réhabilitation afin de limiter l'artificialisation des sols

Sur le territoire des 7 Vallées, la construction de logements est l'une des causes premières de l'artificialisation des sols. L'une des solutions pour réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est de requalifier le parc de logements existants. Dans cet objectif, la Communauté de Communes des 7 Vallées souhaite :

- Mobiliser les potentiels de mutation, à savoir les espaces en friches ou les bâtis délaissés, en facilitant la requalification du parc ancien et en encourageant la réhabilitation des logements ;
- Réduire la vacance de logement à 7% au lieu des 9,6% existants en 2020. Cet objectif permettrait de remettre sur le marché environ 300 logements existants.

Un travail plus important devra être mené sur les polarités du territoire, notamment sur le pôle Hesdinois, qui concentrent les potentiels de mutation et qui sont davantage concernées par le phénomène de vacance.



## Programmer une plus grande variété de taille de logements pour permettre un parcours résidentiel complet

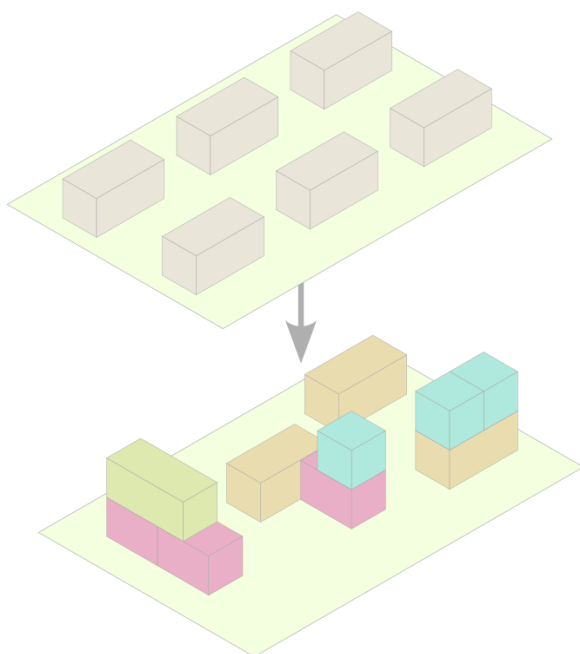
Le parc de logements du territoire des 7 Vallées est dominé par les maisons de grandes tailles. Habiter un grand logement est souvent perçu comme un élément de confort supplémentaire mais cette situation engendre parfois des phénomènes négatifs pour les ménages (fragilité financière, sous-occupation, augmentation du prix à l'achat ou à la location, précarité énergétique...).



Inversement, les petits logements sont peu présents sur le territoire mais permettent de répondre à une demande croissante des locataires du parc social et de certains publics spécifiques (jeunes ménages, étudiants, personnes âgées).

Le parc de logements actuel ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins de la population. Il est nécessaire d'engager une diversification du parc en proposant des logements de plus petites tailles. La collectivité se donne pour objectif de :

- Proposer un habitat adapté au regard du vieillissement de la population, permettant le maintien à domicile et en organisant les hébergements adaptés, et innover en matière d'habitat adapté à la perte d'autonomie (colocation intergénérationnelle, habitat partagé, habitat inclusif, etc.).
- Proposer un habitat adapté, en taille et en prix, à l'accueil et au maintien des jeunes ménages et des jeunes familles, notamment en développant une offre de petits logements sur les polarités (T1 et T2), aussi bien en primo-accession qu'en location.



La diversification des logements sera plus intense dans les polarités du territoire même si toutes les communes sont invitées à participer à cette dynamique.

## Développer l'offre de logements aidés et de logements locatifs

La collectivité n'est pas soumise à l'obligation de produire des logements sociaux. Toutefois, malgré l'absence de contrainte à produire, plus de la moitié des communes dispose d'une offre locative sociale à destination des habitants. La typologie du parc social présente peu de T1 ou T2. Par ailleurs, la proportion de logements financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (logements PLAI qui correspondent aux logements les plus aidés) semble insuffisante au regard du nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté sur le territoire et du taux de chômage constaté chez les locataires du parc social.

L'offre présente sur le territoire permet de loger rapidement les ménages modestes prioritaires qui en ont besoin. En revanche, la durée d'attente avant attribution pour les demandes formulées par les ménages moins prioritaires est relativement longue, reflétant l'inadaptation et l'insuffisance du parc locatif social.

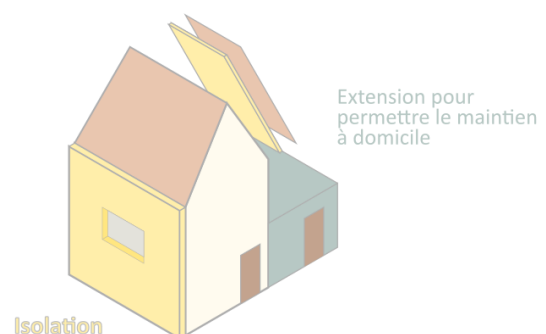
Afin d'accompagner le développement d'un parcours résidentiel complet et permettre aux personnes les plus en difficulté de trouver un logement adapté à leur situation, la Communauté de Communes envisage de :

- Conforter et développer l'offre locative sur les polarités, en lien avec la proximité des services, commerces et équipements ;
- Intensifier l'offre locative garante du roulement du parc permettant un renouvellement des familles ;
- Permettre le développement d'une offre locative sociale complémentaire de l'offre locative privée.

## Proposer des logements fonctionnels, accessibles et de qualité

### Accompagner les habitants dans l'adaptation de leurs logements

L'effort de construction et l'augmentation quantitative du parc de logements ne doit pas se faire au détriment de l'amélioration du parc existant. Une part importante des logements sont anciens (antérieurs à 1946), bien souvent de bonne qualité constructive mais nécessitant une remise aux normes pour être performants. Par ailleurs, près de la moitié des logements a été construite entre 1946 et 1990 avec peu ou pas de réglementation thermique.



Afin de favoriser le maintien des habitants sur le territoire des 7 Vallées, il s'agit d'adapter les logements aux cycles de vie (vieillesse, décohabitation, handicap) mais aussi au changement climatique (régulation du confort thermique). Ainsi, plusieurs actions pourront être développées :

- Mettre en place un guichet unique de l'habitat ;
- Accompagner les habitants dans la rénovation énergétique de leurs habitations et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Adapter les logements au vieillissement des ménages afin de permettre le maintien à domicile des aînés.

## Lutter contre les phénomènes d'insalubrité et de dégradation des logements

Le territoire des 7 Vallées est concerné par des présomptions d'indignité relativement importantes comparés au taux départemental. Plus de 7% des résidences principales privées sont potentiellement concernées par des phénomènes d'insalubrité. Cette situation concerne davantage le parc privé locatif et touche particulièrement les communes d'Hesdin et d'Auchy-lès-Hesdin.

La lutte contre les phénomènes d'insalubrité et de dégradation des logements est une priorité de la collectivité. En effet, la qualité du parc de logement contribue de manière importante à l'attractivité et à la vitalité des communes. La Communauté de Communes des 7 Vallées s'engage à résorber au maximum le parc de logement potentiellement indigne. Les actions entreprises seront d'avantage développées sur le pôle Hesdinois et pourront être réalisées dans le cadre d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et/ou d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI).

## Adopter une urbanisation moins consommatrice d'espace, respectueuse de la morphologie des bourgs et villages et adaptée aux évolutions sociétales en cours

### Suivre une trajectoire de réduction de l'artificialisation et de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, la Communauté de Communes des 7 Vallées affirme sa volonté de limiter l'étalement urbain en priorisant l'urbanisation future au sein des tissus déjà bâtis.

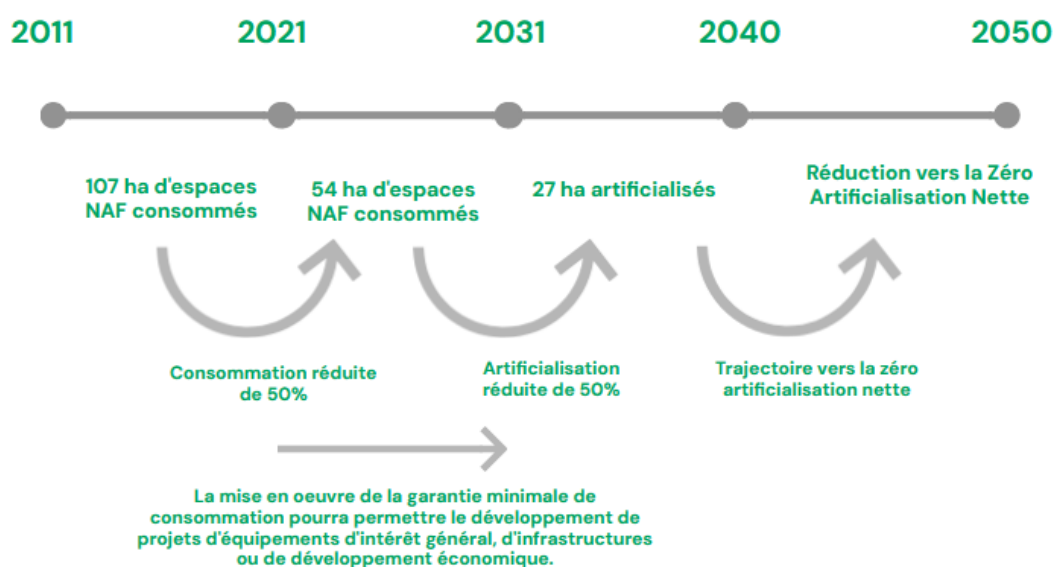
En termes de lutte contre la consommation foncière, il convient de rappeler qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le territoire a consommé 107 hectares. La collectivité souhaite désormais axer au maximum son développement sur la densification du tissu urbain et le renouvellement urbain. En effet, l'effort de construction sera principalement localisé dans les dents creuses et les parcelles disponibles dans la partie actuellement urbanisée.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite limiter sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à 54 hectares, toutes destinations confondues (habitat, mixte, activités) entre 2021 et 2030. Ainsi, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestier à l'horizon 2030 sera divisée par deux par rapport à la consommation observée sur le territoire pour la période 2011/2020, conformément aux objectifs de la Loi Climat et Résilience.

Sur la période 2031/2040, les élus souhaitent poursuivre cette trajectoire et limiter leur artificialisation à 27 ha, soit une réduction de 50% entre les périodes 2021/2030 et 2031/2040. Cette tendance sera poursuivie les années suivantes pour atteindre la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050.

Toutefois, la communauté de communes des 7 Vallées pourrait être éligible à la garantie d'une surface minimale de consommation mutualisée à l'échelle de l'intercommunalité pour le développement de projets structurants. La garantie rurale permet aux territoires ayant consommés moins de 2 hectares sur la période 2011/2020 de disposer d'une surface minimale de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle est fixée à un hectare par commune sur la période 2021/2030. La garantie rurale sera uniquement utilisée pour le développement de projets d'équipements d'intérêt général, d'infrastructures, de développement économique qui seront dûment justifiés.

### Trajectoire vers la Zéro Artificialisation Nette de la Communauté de Communes des 7 Vallées



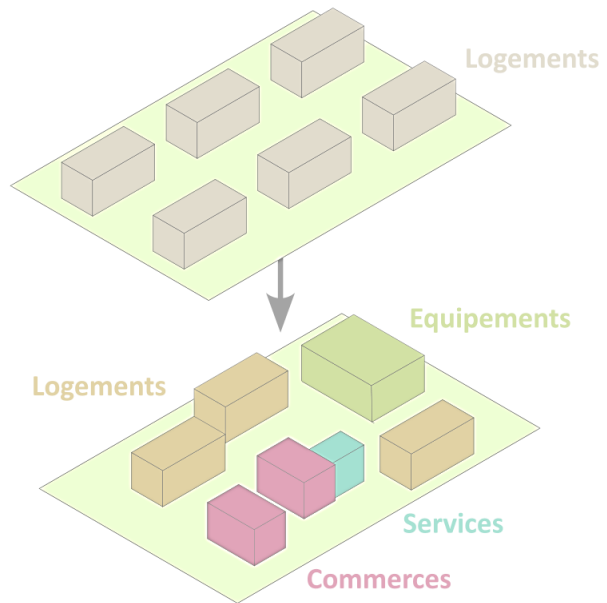
### Adapter la densité des opérations aux tissus urbains existants

L'une des solutions pour réduire la consommation excessive d'espaces naturels, agricoles et forestiers est de faire évoluer les modes d'habiter et de construire. Proposer des densités adaptées aux besoins de la population et respectant la morphologie et l'armature urbaine des centres-bourgs est un enjeu important du territoire. Le projet d'aménagement devra trouver l'équilibre entre production de logements neufs, réduction de l'artificialisation et nouvelles façon d'habiter. Pour ce faire, les densités sont différenciées selon l'armature du territoire définie au chapitre 1. Ainsi les polarités principales et secondaires devront présenter des densités plus importantes que les autres communes du territoire. Les objectifs de densité pourront être assouplis pour la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et écologiques.

## Rechercher des formes urbaines adaptées et durables

En complément d'une densité adaptée, les projets de constructions neuves devront prendre en compte les nouvelles façons d'habiter. Les propositions architecturales devront contribuer à une gestion économe du foncier et :

- Privilégier les formes architecturales innovantes mais qui s'intègrent bien au tissu urbain des bourgs et des villages ;
- Encourager des formes urbaines favorables à la production d'énergie renouvelable en contribuant à la réduction des consommations d'énergie (bioclimatisme, intégration de production d'énergies renouvelables individuelles) ;
- Favoriser la mixité des fonctions et permettre la réduction des temps de déplacements, la mutualisation et la modularité des aménagements et constructions. L'imbrication des logements, services, équipements et commerces est à rechercher.



### **Pour aller plus loin**

Programme Local de l'Habitat (PLH) des 7 Vallées

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du pôle Hesdinois

## CHAPITRE 4

### Un tissu urbain et un habitat propices aux échanges et au bien-vivre

Promouvoir un développement résidentiel maîtrisé et répondant aux besoins différenciés des populations

Répondre au besoin en logements associant urbanisme de proximité et développement rural

■ Répartition prioritaire du besoin en logement

■ Répartition secondaire de la production en logement

■ Répartition complémentaire de la production en logement

■ Communes rurales

🏠 Intensifier la diversification des logements dans les polarités tout en permettant aux communes rurales de participer à cet effort

🏡 Résorber la vacance des logements, notamment dans le pôle hesdinois

Proposer des logements fonctionnels, accessibles et de qualité

🏡 Accompagner les habitants dans l'adaptation de leurs logements et lutter contre les phénomènes d'insalubrité et de dégradation des logements

Adapter une urbanisation moins consommatrice d'espace, respectueuse de la morphologie des bourgs et des villages et adaptée aux évolutions sociétales en cours

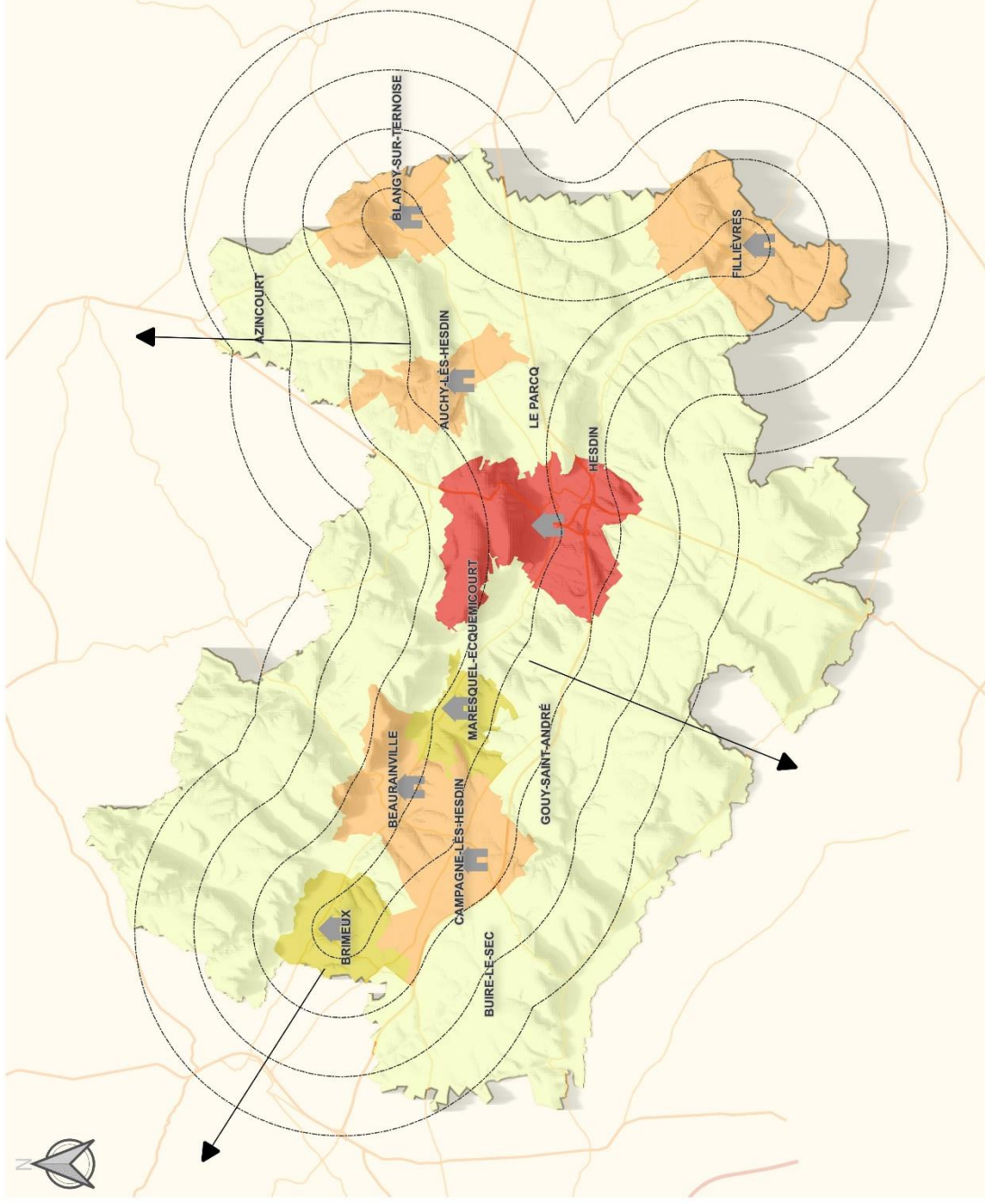
🏠 ➔ Gradient de densité dégressif : la densité en logements devra être plus importante dans les polarités du territoire

🏡 ➔ Rechercher des formes urbaines adaptées et durables et favoriser la mixité des fonctions

## Communauté de Communes des 7 Vallées

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH)

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)





**Chapitre 5 :**  
**Une transition écologique  
et énergétique source de  
développement**



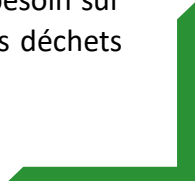
## Ce sera comment en 2040 ?

Les évolutions sociétales, environnementales et climatiques nous ont conduit à entreprendre une transition énergétique et écologique afin de permettre aux habitants des 7 Vallées de continuer à profiter d'un cadre de vie de qualité permettant l'épanouissement tant des habitants que des espèces végétales et animales. En premier lieu, nous souhaitons réduire le besoin en énergie, en partant du principe que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Dans ce sens, nous avons accompagné les projets de réhabilitation des logements et des équipements publics afin de réduire les passoires énergétiques. Pour les nouvelles constructions, nous avons souhaité prôner les principes d'adaptation et de modularité afin d'assurer la réutilisation des bâtiments.

En parallèle, le projet de développement et d'aménagement du territoire s'est forcé de mettre en œuvre un urbanisme et une économie de proximité permettant de réduire la dépendance du territoire vis-à-vis de l'extérieur. Ainsi, la Communauté de Communes des 7 Vallées a souhaité se doter des équipements, activités et services nécessaires à la population mais également mettre en valeur les productions du territoire, notamment agricoles, afin de structurer de véritables circuits-courts.

Toutefois, l'énergie reste une question essentielle pour l'ensemble des habitants et des entreprises. Dans un souci de précaution, la collectivité n'a pas souhaité orienter sa production d'énergie vers une seule source. Ainsi, elle s'est efforcée de diversifier son mix énergétique en menant des réflexions pour favoriser l'autoconsommation (réseau de chaleur, chaufferies collectives, productions mutualisées...) et en valorisant les énergies encore peu développées (l'hydroélectricité, la filière bois-énergie et le photovoltaïque).

Enfin, nous avons pris conscience que la transition écologique et énergétique du territoire est de la responsabilité de tout à chacun. Ainsi, la résilience du territoire vis-à-vis des risques et des impacts du changement climatique nécessite la participation de tous : les espaces publics ont été mobilisés afin de faire rentrer la nature en ville grâce à l'eau bien évidemment mais également par la végétation avec la plantation d'essences locales favorisant les îlots de fraîcheurs ; les propriétaires privés ont été amenés à participer à la reconnexion des continuités écologiques en plantant dans leur jardin ou en favorisant les clôtures végétales ; les entreprises ont été invitées à produire l'énergie dont elles avaient besoin sur leur site via la mise en place de panneaux solaires ou d'ombrières ; les déchets produits sur le territoire ont pu être réutilisés ou valorisés...



## Tendre vers une sobriété énergétique

### Optimiser et réduire la consommation d'énergie de l'ensemble des secteurs d'activités

La transition écologique et énergétique du territoire est de la responsabilité de tout à chacun. La résilience du territoire vis-à-vis des risques et des impacts du changement climatique nécessite la participation de tous. Pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique, la collectivité souhaite :

- Accompagner les acteurs économiques du territoire vers une transition énergétique ;
- Renforcer l'incitation à la réhabilitation thermique du parc de logement ;
- Réduire les distances de déplacements et inciter à une mobilité alternative à la voiture individuelle ;
- Accompagner la diversification des pratiques agricoles moins consommatrices en énergie.

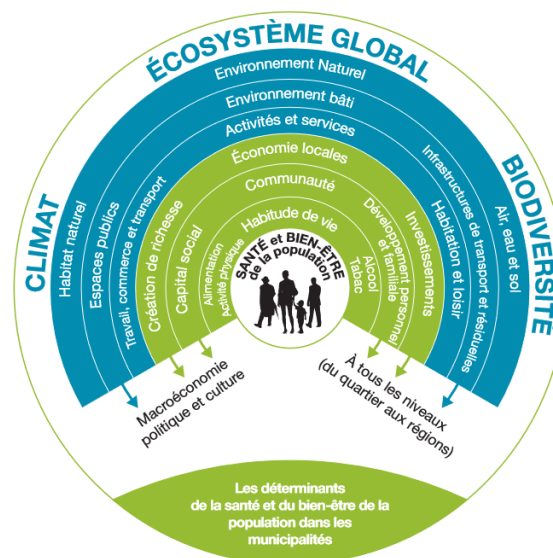
### Accompagner les changements de pratique

Les évolutions sociétales et environnementales que pourrait connaître les 7 Vallées nécessiteront des changements de comportement et des initiatives innovantes pour permettre au territoire de s'adapter. C'est pourquoi la collectivité sera soucieuse d'accompagner l'ensemble des projets qui vont dans ce sens en communiquant sur les politiques mises en place (dispositifs ANAH, offre de transport en commun, aides pour la mise en place de production d'énergies renouvelables...).

## S'orienter vers un urbanisme et une économie durable et de proximité

### Veiller à la réduction des nuisances urbaines

L'aménagement des territoires et l'urbanisme comportent des leviers puissants pour améliorer la santé des populations : réduction des expositions aux nuisances, soutien aux comportements favorables à la santé, réduction des inégalités de santé... Face aux évolutions sociétales et aux impacts environnementaux à venir, il est essentiel que le projet de territoire encourage un urbanisme favorable à la santé. Dans ce cadre, la collectivité souhaite :



Source : « Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils » ; Guide EHESP/DGS

- Favoriser des aménagements urbains de qualité afin de créer des lieux de vie agréables ;
- Limiter les rejets de gaz à effet de serre en favorisant notamment des modes de transport alternatifs ;
- Réduire les nuisances issues des infrastructures de transports et des activités présentes sur le territoire ;
- S'orienter vers un urbanisme favorable à la santé en localisant les activités les plus nuisantes loin des lieux d'habitation et en rapprochant les lieux de vie des équipements et services permettant de réduire l'usage de la voiture individuelle.

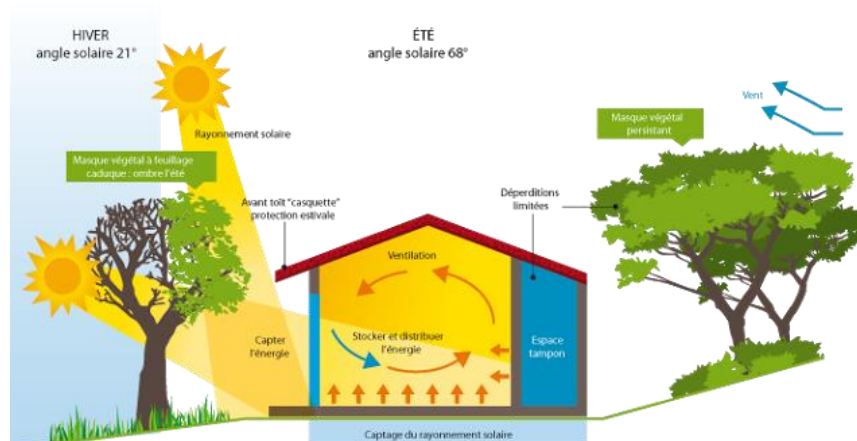
## Favoriser les constructions et les aménagements écologiquement exemplaires

L'amélioration de la qualité du cadre de vie du territoire passe également par l'amélioration du confort d'usage des aménagements et des constructions. En privilégiant les approches écologiquement exemplaires et innovantes, il est possible de réduire les consommations énergétiques et les gaz à effet de serre. Cela suppose de composer avec les éléments disponibles, les caractéristiques territoriales et d'envisager dès la conception des constructions les potentiels de transformation, de mutation ou de modularité.

La conception bioclimatique est une approche de la construction qui permet de répondre à ces enjeux. Cette dernière devra être recherchée dans le cadre des projets d'aménagement du territoire. Cette dernière adapte l'architecture des constructions aux caractéristiques et particularités du lieu d'implantation, afin d'en tirer le plus de bénéfices. L'objectif principal est d'obtenir le confort d'ambiance à partir des éléments naturels présents sur le site (apports solaires, vent, végétation...). Ces stratégies et techniques architecturales cherchent à profiter au maximum du soleil en hiver et de s'en protéger durant l'été.

Afin d'optimiser le confort des occupants tout en préservant le cadre naturel de la construction, de nombreux paramètres sont à prendre en compte. Une attention toute particulière sera portée à l'orientation du bâtiment (afin d'exploiter l'énergie et la lumière du soleil), au choix du terrain (climat, topographie, zones de bruit, ressources naturelles, ...) et à la construction (surfaces vitrées, protections solaires, compacité, matériaux, ...).

Si cette démarche est avant tout destinée à la construction, elle trouvera à s'adapter aux aménagements urbains en orientant l'implantation de la végétation, le choix des matériaux et des mobiliers urbains.



## Valoriser localement les productions agricoles du territoire des 7 Vallées

Le développement d'une filière économique locale adaptée au contexte territorial et permettant de répondre aux besoins de la population doit permettre d'augmenter la résilience du territoire en diminuant sa vulnérabilité vis-à-vis des flux extérieurs mais également permettre de diminuer les besoins énergétiques induits par les déplacements de marchandises.



Le monde agricole, notamment, doit pouvoir retrouver sa fonction de proximité. Les exploitants agricoles façonnent le territoire des 7 Vallées depuis des siècles, tirent le meilleur partie des terres qu'ils cultivent et méritent d'être valorisés localement. C'est pourquoi, la Communauté de Communes des 7 Vallées souhaite :



- Favoriser le développement de l'agriculture vivrière dans les espaces ruraux et encourager l'agriculture urbaine au sein des polarités notamment pour des activités de maraîchage ;
- Renforcer et encourager l'approvisionnement en circuits-courts ;
- Poursuivre la diversification agricole en favorisant les processus de transformation et de valorisation des produits.

## Diversifier la production d'énergies renouvelables présentes sur le territoire en tenant compte des spécificités paysagères et environnementales

L'énergie est une question essentielle pour l'ensemble des habitants et des entreprises. Dans un souci de précaution, la collectivité ne souhaite pas orienter sa production d'énergie vers une seule source. L'objectif du projet d'aménagement sera de diversifier le mix énergétique en menant des réflexions pour favoriser l'autoconsommation (réseaux de chaleur, chaufferies collectives, productions mutualisées...) et en valorisant les énergies encore peu développées (l'hydroélectricité, la filière bois-énergie et le photovoltaïque).

## Encadrer le développement des éoliennes en prenant en compte les contraintes paysagères et environnementales

L'éolien constitue l'énergie renouvelable dominante sur le territoire des 7 Vallées. Les mâts existants permettent de couvrir plus de deux fois la consommation d'électricité du territoire. Il s'agit d'une source d'énergie importante qui permet de répondre en grande partie aux besoins énergétiques du territoire.

Du fait de leurs grandeurs, les mâts éoliens sont impossibles à masquer. Par conséquent, ils peuvent avoir des conséquences non négligeables sur la perception des paysages. Ainsi, la banalisation des éoliennes par une trop forte concentration ou l'éparpillement des éoliennes sur des points isolés sont des menaces pour nos paysages. Dans un paysage où beaucoup de lignes coexistent, les éoliennes, implantées en grand nombre et sans logique d'ensemble, complexifient le paysage et le rendent moins lisible.

C'est pourquoi la collectivité, consciente de l'importance de la production énergétique réalisée grâce aux mâts éoliens mais également de leur impacts sur les paysages, souhaite davantage s'orienter vers l'amélioration et la densification des parcs existants, que vers le développement de nouvelles unités de production.

L'objectif principal poursuivi par la collectivité est le repowering du parc éolien, c'est-à-dire le remplacement, afin de disposer d'infrastructures plus performantes sans impacter davantage les perceptions visuelles des 7 Vallées.



## Accompagner le développement de l'hydroélectricité

Dans l'objectif d'une diversification de la production d'énergies renouvelables, la Communauté de Communes des 7 Vallées souhaite valoriser l'une des sources d'énergie emblématique du territoire : l'eau.

Même si l'énergie hydroélectrique présente un potentiel d'augmentation de la production, sa part dans la production totale restera marginale. Toutefois, la force motrice de l'eau a très tôt été utilisée par les habitants des 7 Vallées sous forme de moulins à eaux. Ils forgent une partie de l'identité du territoire et certains pourraient être réinvestis dans le cadre d'une production hydroélectrique. Ce développement est encouragé mais ne devra pas se faire au détriment des enjeux environnementaux et écologiques.



## Accompagner le développement d'une méthanisation dimensionnée aux déchets produits (agricoles, ménagers, industriels...) sur le territoire

Sur la communauté de communes des 7 vallées, on recense plusieurs installations de méthanisation. La majorité de celles-ci fait partie intégrante du fonctionnement des fermes d'élevage où le fumier est remployé directement sur place. Cette pratique permet d'assurer un complément de revenu pour les agriculteurs et de consolider leurs activités d'élevage. On constate également des grosses unités de méthanisation isolées qui réinjectent le gaz produit directement dans les réseaux publics.

Afin de tirer profit des déchets produits sur le territoire et dans l'objectif d'une diversification de la production d'énergie renouvelable, il s'agit de réfléchir à la valorisation des déchets verts et ménagers. Toutefois, ce développement doit être conditionné aux capacités réelles du territoire et aux enjeux paysagers. Ainsi, les grands dômes des digesteurs devront présenter des teintes foncées proches des verts et être accompagnés d'une végétalisation permettant de créer des masques visuels.



## Développer la production d'énergie à partir du rayonnement solaire en priorisant le photovoltaïque en toiture, les ombrières et la couverture des bâtiments agricoles et d'activités

L'énergie solaire est aujourd'hui peu valorisée sur le territoire des 7 Vallées. Pourtant, elle présente un potentiel de développement intéressant et permet d'envisager l'installation de systèmes de production d'énergie individuels et en autoconsommation contrairement aux autres énergies présentées ci-dessus.

Les installations de production d'énergie photovoltaïque ont également l'avantage de ne pas nécessiter d'espaces supplémentaires et peuvent s'implanter sur des constructions existantes. Par ailleurs, dans certains cas, elles permettent également d'autres fonctions et d'autres usages : les ombrières permettent de réduire le rayonnement solaire sur les parkings ou sur certains espaces publics ; les installations agrivoltaïques permettent la poursuite d'une activité agricole.



Pour permettre un développement maîtrisé et cohérent des dispositifs de productions d'énergie, la collectivité a engagé la réalisation d'un cadastre solaire qui permettra de cibler les secteurs potentiels de développement. En complément, elle souhaite poursuivre les actions suivantes :

- Développer les systèmes de production d'énergie photovoltaïque individuels en profitant des données du cadastre solaire ;
- Encourager les productions d'énergie à l'échelle de zones d'activités, des bâtiments agricoles ou pour les bâtiments publics ;
- Permettre la mise en place d'ombrières sur les parkings des zones commerciales et d'activités.

## Poursuivre la valorisation de la filière bois

La filière bois est peu développée sur le territoire de la CC7V. Pourtant le potentiel de développement est non négligeable. De plus, une grande partie des foyers de la communauté de commune est dotée d'un système de chauffage individuel alimenté par des poêles à bois. Le bois fait donc partie du quotidien des habitants, mais il est peu présent dans les paysages.



La forêt d'Hesdin sur la commune d'Huby-Saint-Leu et les peupleraies qui se sont développées le long des vallées de la Canche et de l'Authie constituent les boisements les plus importants. En complément des linéaires bocagers restants, ils constituent un gisement à valoriser.



Dans le prolongement des actions déjà entreprises sur le territoire, notamment autour de la « Maison du Bois », la Communauté de Communes des 7 Vallées souhaite :

- Prendre en compte et valoriser la ressource existante et notamment les haies bocagères ;
- Anticiper le changement climatique en prévoyant des boisements appropriés et cohérents avec le maintien de l'agriculture ;
- Privilégier les plantations mixtes et éviter la plantation de peupleraies pures en milieux humides ;
- Redynamiser la filière bois dans son ensemble (Bois-aménagement, Bois-énergie, Bois-transformation).

## Réfléchir sur la définition de réseaux de chaleur à l'échelle des zones d'activités ou des bâtiments publics

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire.

A l'échelle d'une zone d'activité ou d'un ensemble de bâtiments publics ou privés ayant de gros besoins de chauffage (piscine, industrie, centres commerciaux...), les réseaux de chaleurs peuvent permettre de récupérer la chaleur fatale d'un bâtiments industriels ou la mutualisation de la production d'énergie renouvelable réalisée à partir d'une centrale solaire, d'une station géothermique ou d'une chaufferie bois collective.

La mise en place de tels réseaux doit être systématiquement réfléchi dans le cadre d'opérations d'ensemble (zones d'activités, nouveaux équipements publics...) afin d'exploiter au maximum les potentialités énergétiques du territoire.

## Renforcer la résilience du territoire

### Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et aux effets du changement climatique

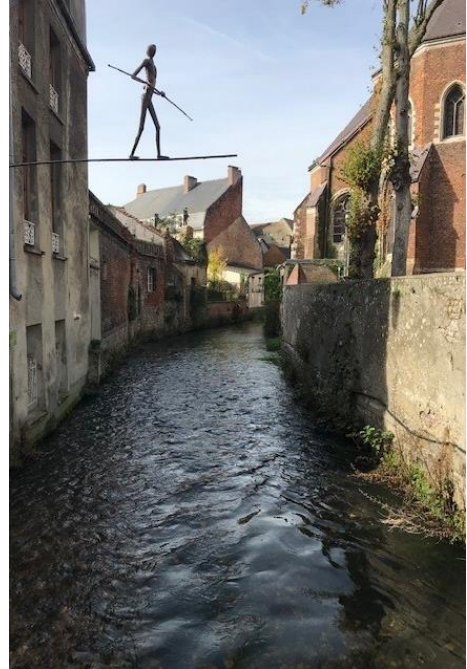
Différents risques naturels sont identifiés sur la Communauté de Communes des 7 Vallées. Le territoire est particulièrement vulnérable au risque inondation ainsi qu'au phénomène d'érosion des sols. Ces risques pourraient devenir de plus en plus importants dans les prochaines années au regard des changements climatiques constatés. Afin de renforcer la résilience du territoire face aux risques et réduire la vulnérabilité des biens et personnes, la collectivité souhaite :

- Traduire les orientations des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Canche et de l'Authie dans le PLUi-H afin d'être compatibles avec les objectifs de protection des zones humides, de réduction des risques et de qualité des eaux ;
- Prendre en compte les documents réglementaires liés aux risques inondation, en particulier les PPRi de la Canche et de l'Authie ;
- Favoriser les aménagements urbains perméables et végétalisés permettant l'infiltration des eaux et la réduction des îlots de chaleur, notamment dans les polarités du territoire ;

- Anticiper les impacts du changement climatique et prendre en compte les risques actuels et à venir par la préservation et/ou la restauration d'espaces naturels et forestiers fonctionnels.

## Développer la nature en ville

Le renouvellement de la dichotomie ville/campagne qui a un impact important sur la perception paysagère et l'identité territoriale, va de paire avec une réévaluation du concept de nature. En effet, les espaces urbanisés ne sont pas obligatoirement des espaces hostiles à la nature, particulièrement dans des espaces ruraux comme les 7 Vallées. La faune et flore peuvent s'épanouir dans les espaces verts, le long des cours d'eau urbains, dans les jardins, dans les délaissés urbains. Les espaces enherbés ou en jachère jouent un rôle essentiel dans la régulation du cycle de l'eau. Les terrains non bâtis créent des respirations propices à la réduction des phénomènes d'îlots de chaleur et participent à la qualité du cadre de vie. L'ensemble de ces espaces contribuent pleinement aux continuités écologiques et au bon fonctionnement des cycles naturels. C'est pourquoi, la Communauté de Communes des 7 Vallées encourage le développement de la nature en ville. Pour ce faire, il convient de :



- Favoriser l'aménagement d'espaces végétalisés sur l'espace public et sur les espaces privés ;
- Restaurer les continuités écologiques par l'intégration du végétal et de l'eau dans les aménagements urbains ;
- Favoriser l'eau en ville pour lutter contre les îlots de chaleurs ;
- Favoriser les plantations d'essences locales.

## Réduire les déchets à la source et trouver de nouvelles méthodes de valorisation

Le traitement des déchets est une action de dépollution participant au maintien de la qualité des ressources et des milieux naturels. Il permet d'éviter la pollution de l'eau, de l'air, des sols qui seraient inévitables si le déchet n'était pas pris en charge. La Communauté de Commune des 7 Vallées est compétente en matière de traitement des déchets et souhaite mettre en place les conditions suffisantes pour assurer la salubrité publique. C'est pourquoi, elle souhaite :

- Faciliter l'implantation des équipements adéquats pour la collecte des déchets et des biodéchets (points d'apport, bacs collecteurs, déchetteries...) ;
- Permettre la mise en place d'installations de traitement, d'élimination et de valorisation des déchets et des biodéchets notamment en permettant le développement de plateformes de compostage.



### **Pour aller plus loin**

Plan de Paysage des 7 Vallées

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Ternois – 7 Vallées

Cadastre solaire du PETR Ternois – 7 Vallées

## CHAPITRE 5

### Une transition écologique et énergétique source de développement

Tendre vers une sobriété énergétique

Optimiser et réduire la consommation d'énergie de l'ensemble des secteurs d'activités

Accompagner les changements de pratique

S'orienter vers un urbanisme et une économie durable et de proximité

Veiller à la réduction des nuisances urbaines

Favoriser les constructions et les aménagements écologiquement exemplaires

Valoriser localement les productions agricoles du territoire

Diversifier la production d'énergies renouvelables présentes sur le territoire en tenant compte des spécificités paysagères et environnementales

Encadrer le développement des éoliennes

Accompagner le développement de l'hydroélectricité

Développer la production d'énergie à partir du rayonnement solaire en toiture et en ombrière

Poursuivre la valorisation de la filière bois

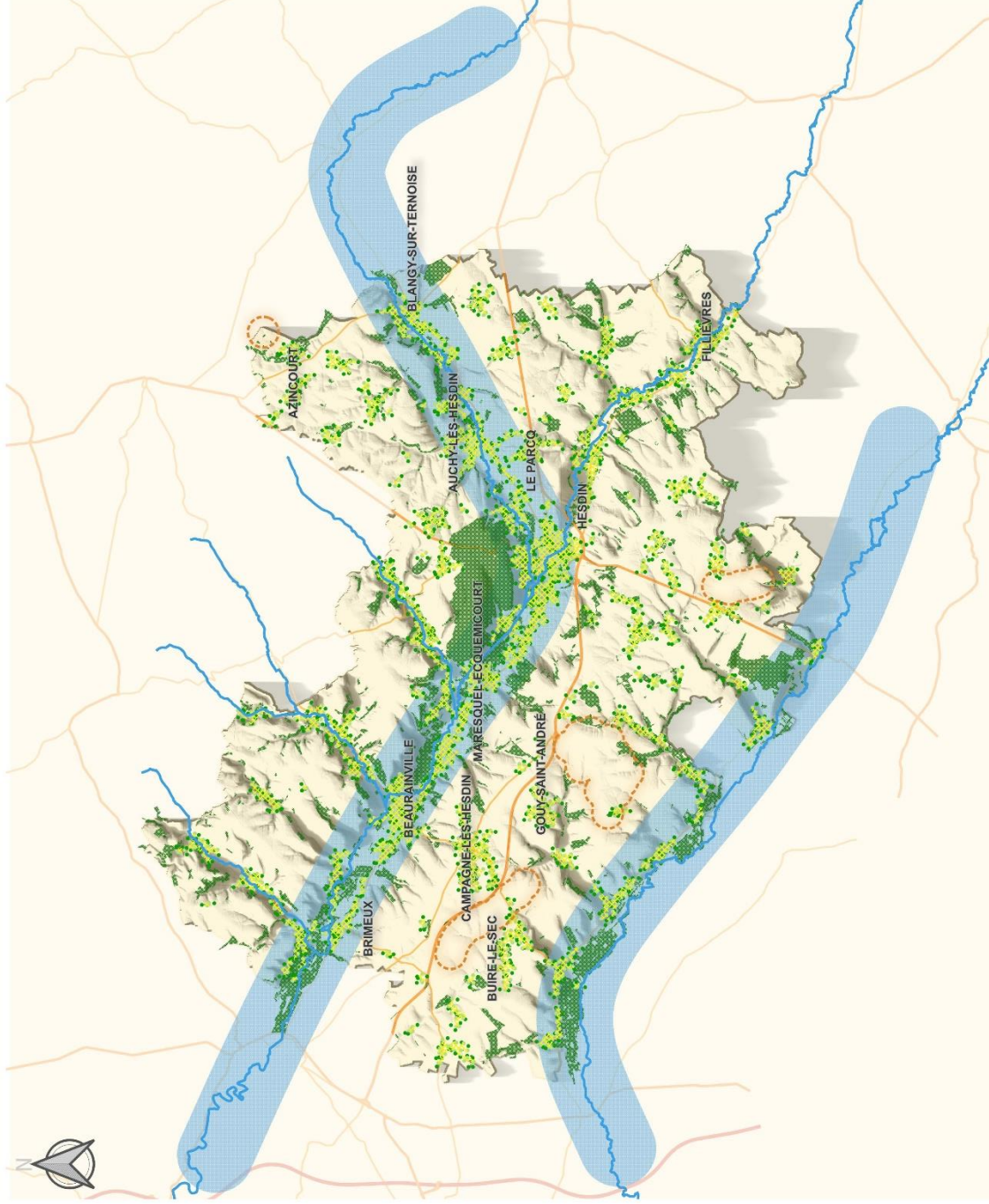
Réfléchir sur la définition des réseaux de chaleur dans les zones d'activités

Accompagner le développement de la méthanisation

Renforcer la résilience du territoire

Développer la nature en ville

Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques



## Communauté de Communes des 7 Vallées

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH)

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)  
Réalisation : auddicé urbanisme, 2023  
Sources de fond de carte : BDTOPO, BDALTI  
Sources de données : IGN, PPR, Observatoire  
écilien HDI- SYMCEA- auddicé urbanisme

